

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DEFINITY

**ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS
(NON AUDITÉS)**

**POUR LE PREMIER TRIMESTRE
CLOS LE 31 MARS 2023**

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DEFINITY

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (NON AUDITÉS)

TABLE DES MATIÈRES

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (NON AUDITÉS)

BILANS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES (NON AUDITÉS).....	2
ÉTATS DU RÉSULTAT CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES (NON AUDITÉS)	3
ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES (NON AUDITÉS)	4
ÉTATS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES (NON AUDITÉS).....	5
ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES (NON AUDITÉS).....	6

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (NON AUDITÉS)

1.	NATURE DES ACTIVITÉS	7
2.	MODE DE PRÉSENTATION	7
3.	ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES	8
4.	MÉTHODES COMPTABLES	14
5.	JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES IMPORTANTS.....	21
6.	PLACEMENTS	23
7.	CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE	27
8.	IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	32
9.	AUTRES ACTIFS	32
10.	CRÉDITEURS ET AUTRES PASSIFS	32
11.	CAPITAL-ACTIONS	33
12.	RÉSULTAT PAR ACTION ORDINAIRE	34
13.	RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS	34
14.	AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	36
15.	CHARGES.....	37
16.	FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION.....	39
17.	RISQUES LIÉS À L'INCERTITUDE ÉCONOMIQUE ET INCIDENCES FINANCIÈRES CONNEXES	39
18.	GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE	40
19.	GESTION DES RISQUES FINANCIERS	40
20.	ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DE CLÔTURE	42

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DEFINITY

BILANS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES (NON AUDITÉS)

(en millions de dollars)

			Aux	
	Notes	31 mars 2023	31 décembre 2022 (retraité)	1 ^{er} janvier 2022 (retraité)
ACTIF				
Trésorerie et équivalents de trésorerie		164,2 \$	200,5 \$	387,3 \$
Trésorerie soumise à restrictions		286,7	302,1	110,8
Placements	6	4 881,5	4 897,2	5 364,9
Impôt sur le résultat à recevoir		45,8	81,7	0,2
Actifs au titre de contrats de réassurance	7	315,0	305,1	238,4
Immobilisations corporelles		82,8	83,8	57,0
Actifs d'impôt différé		22,5	25,2	23,3
Goodwill et immobilisations incorporelles		771,1	771,6	219,7
Autres actifs	9	169,9	152,5	136,3
		6 739,5 \$	6 819,7 \$	6 537,9 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES				
Passifs au titre des contrats d'assurance	7	3 463,6 \$	3 577,7 \$	3 668,9 \$
Créditeurs et autres passifs	10	109,1	139,0	130,9
Impôt sur le résultat à payer		0,6	-	55,6
Passifs d'impôt différé		94,6	103,5	17,3
Emprunts à vue		38,1	39,1	-
Montants à payer au titre de la démutualisation		286,7	302,1	110,8
		3 992,7	4 161,4	3 983,5
CAPITAUX PROPRES				
Capital-actions	11	2 281,6	2 254,2	2 307,8
Surplus d'apport	13	24,4	40,2	19,3
Résultats non distribués		362,1	287,8	220,8
Cumul des autres éléments du résultat global		(30,9)	(32,4)	6,5
Capitaux propres attribuables aux porteurs d'actions ordinaires		2 637,2	2 549,8	2 554,4
Participations ne donnant pas le contrôle		109,6	108,5	-
Total des capitaux propres		2 746,8	2 658,3	2 554,4
		6 739,5 \$	6 819,7 \$	6 537,9 \$

Voir les notes complémentaires.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DEFINITY

ÉTATS DU RÉSULTAT CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES (NON AUDITÉS)

POUR LES TROIS MOIS CLOS LES 31 MARS

(en millions de dollars)

	Notes	2023	2022 (retraité)
Produits des activités d'assurance	7	907,5 \$	814,3 \$
Charges afférentes aux activités d'assurance	7,15	(782,3)	(664,2)
Charges nettes liées aux contrats de réassurance détenus	7,15	(31,3)	(34,1)
Résultat des activités d'assurance		93,9	116,0
Produits nets des placements	6	41,0	25,8
Profits (pertes) comptabilisés sur les placements à la JVRN	6	91,7	(197,8)
Produits (pertes) des placements		132,7	(172,0)
Produits financiers (charges financières) afférents aux contrats d'assurance émis	7	(64,5)	52,7
Produits financiers (charges financières) afférents aux contrats de réassurance détenus	7	5,6	(3,2)
Résultat financier net d'assurance		(58,9)	49,5
Résultat net d'assurance et de placement		167,7	(6,5)
Produits tirés de la distribution		25,5	-
Autres (charges) produits	15	(60,0)	(41,0)
Résultat avant impôt sur le résultat		133,2	(47,5)
(Recouvrement) charge d'impôt sur le résultat	8	(31,1)	14,9
Résultat net		102,1 \$	(32,6) \$
Résultat net attribuable aux :			
Porteurs d'actions ordinaires		100,9	(32,6)
Participations ne donnant pas le contrôle		1,2	-
Résultat par action ordinaire (en dollars)	12		
De base		0,88 \$	(0,28) \$
Dilué		0,87 \$	(0,28) \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	12		
De base		114,7	115,9
Dilué		116,4	117,5
Dividendes versés par action ordinaire (en dollars)		0,138 \$	0,175 \$

Voir les notes complémentaires.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DEFINITY

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES (NON AUDITÉS)

POUR LES TROIS MOIS CLOS LES 31 MARS

(en millions de dollars)

	Notes	2023	2022 (retraité)
Résultat net		102,1 \$	(32,6) \$
Élément qui pourrait être reclassé ultérieurement en résultat net :			
Perte de change sur les participations dans des entreprises associées		-	(0,4)
		-	(0,4)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net :			
Profits (pertes) comptabilisés sur les placements à la JVAERG	6	2,1	(4,5)
Profit sur l'obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi	14	1,6	17,5
Charge d'impôt sur le résultat		(1,0)	(3,4)
		2,7	9,6
Autres éléments du résultat global		2,7	9,2
Résultat global		104,8 \$	(23,4) \$
Résultat global attribuable aux :			
Porteurs d'actions ordinaires		103,6	(23,4)
Participations ne donnant pas le contrôle		1,2	-

Voir les notes complémentaires.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DEFINITY

ÉTATS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES (NON AUDITÉS)

POUR LES TROIS MOIS CLOS LES 31 MARS

(en millions de dollars)

2023							
	Notes	Capital- actions	Surplus d'apport	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Capitaux propres attribuables aux partici- pations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2022 (retraité)	3	2 254,2 \$	40,2 \$	287,8 \$	(32,4) \$	108,5 \$	2 658,3 \$
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires		-	-	100,9	-	-	100,9
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		-	-	-	-	1,2	1,2
Autres éléments du résultat global		-	-	1,2 ¹	1,5	-	2,7
Total du résultat global		-	-	102,1	1,5	1,2	104,8
Rémunération fondée sur des actions réglée en instruments de capitaux propres	13	32,3	(15,8)	(12,0)	-	-	4,5
Actions rachetées et détenues en fiducie	11	(4,9)	-	-	-	-	(4,9)
Dividendes aux porteurs d'actions ordinaires		-	-	(15,8)	-	-	(15,8)
Dividendes aux participations ne donnant pas le contrôle		-	-	-	-	(0,1)	(0,1)
Solde au 31 mars 2023		2 281,6 \$	24,4 \$	362,1 \$	(30,9) ² \$	109,6 \$	2 746,8 \$

2022 (retraité)						
	Notes	Capital-actions	Surplus d'apport	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres
Solde au 1 ^{er} janvier 2022 (retraité)	3	2 307,8 \$	19,3 \$	220,8 \$	6,5 \$	2 554,4 \$
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires (retraité)		-	-	(32,6)	-	(32,6)
Autres éléments du résultat global (retraité)		-	-	12,9 ¹	(3,7)	9,2
Total du résultat global (retraité)		-	-	(19,7)	(3,7)	(23,4)
Rémunération fondée sur des actions réglée en instruments de capitaux propres	13	-	4,3	-	-	4,3
Actions rachetées et détenues en fiducie	11	(8,1)	-	-	-	(8,1)
Dividendes aux porteurs d'actions ordinaires		-	-	(20,3)	-	(20,3)
Solde au 31 mars 2022 (retraité)		2 299,7 \$	23,6 \$	180,8 \$	2,8 ² \$	2 506,9 \$

¹ Écarts actuariels sur l'obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi comptabilisés dans les résultats non distribués (déduction faite de la charge d'impôt sur le résultat de 0,4 million \$ (31 mars 2022 : 4,6 millions \$)).

² Le cumul des autres éléments du résultat global (« CAÉRG ») comprend un montant de 5,7 millions \$ (31 décembre 2022 : 5,7 millions \$) lié au profit de change cumulé sur les participations dans des entreprises associées.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DEFINITY

ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES (NON AUDITÉS)

POUR LES TROIS MOIS CLOS LES 31 MARS

(en millions de dollars)

	Notes	2023	2022
Activités d'exploitation :			
Résultat avant impôt sur le résultat		133,2 \$	(47,5) \$
Impôt sur le résultat payé		(3,5)	(89,1)
Ajustements au titre des éléments sans effet de trésorerie	16	(67,2)	219,9
Variation des actifs et passifs opérationnels	16	(153,1)	(176,7)
Flux de trésorerie d'exploitation nets		(90,6)	(93,4)
Activités d'investissement :			
Placements achetés		(1 792,8)	(1 968,5)
Placements vendus, rachetés ou échus		1 905,0	1 987,6
Montants avancés sur prêts commerciaux		-	(5,0)
Montants recouvrés sur prêts commerciaux		0,4	0,9
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles		(28,3)	(28,0)
Acquisitions d'entreprises, déduction faite de la trésorerie acquise		(8,2)	-
Flux de trésorerie d'investissement nets		76,1	(13,0)
Activités de financement :			
Dividendes versés sur les actions ordinaires		(15,8)	(20,3)
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle		(0,1)	-
Actions ordinaires rachetées et détenues en fiducie	11	(4,9)	(8,1)
Variation des montants à payer au titre de la démutualisation		(15,4)	6,0
Remboursement sur les emprunts à vue		(1,0)	-
Flux de trésorerie de financement nets		(37,2)	(22,4)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, et trésorerie soumise à restrictions :			
Diminution nette de la période		(51,7)	(128,8)
Solde au début de la période		502,6	498,1
Solde à la fin de la période		450,9 \$	369,3 \$
Trésorerie		42,7 \$	100,5 \$
Équivalents de trésorerie		121,5	152,0
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		164,2 \$	252,5 \$
Trésorerie soumise à restrictions		286,7	116,8
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, et de la trésorerie soumise à restrictions		450,9 \$	369,3 \$

Voir les notes complémentaires.

31 MARS 2023

1. NATURE DES ACTIVITÉS

Société financière Definity (la « Société »), par l'entremise de ses filiales, offre des produits d'assurance de dommages au Canada. La Société a été constituée le 30 juin 2021 et est domiciliée au Canada. Son siège social, qui est également son établissement principal, est situé au 111 Westmount Road South, Waterloo, Ontario, Canada. La Société est devenue la société mère de la Compagnie d'assurance Definity (« Assurance Definity ») après la transformation d'Assurance Definity, jusqu'alors une société d'assurance mutuelle, en une société à capital-actions conformément à la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) et aux règlements pris en vertu de cette loi, un processus que l'on appelle la « démutualisation ».

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés (« états financiers intermédiaires ») ont été approuvés et leur publication, autorisée par le conseil d'administration de la Société le 11 mai 2023.

2. MODE DE PRÉSENTATION

Les états financiers intermédiaires sont préparés selon la Norme comptable internationale (« IAS ») 34, *Information financière intermédiaire* (« IAS 34 »). Par conséquent, certaines informations normalement comprises dans les états financiers annuels préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) ont été omises ou résumées. La préparation des états financiers intermédiaires selon IAS 34 exige le recours à certaines estimations comptables critiques. Elle exige également de la direction qu'elle exerce son jugement lorsqu'elle applique les méthodes comptables de la Société. Les questions requérant un niveau plus élevé de jugement ou comportant un niveau plus élevé de complexité, ou les questions pour lesquelles les hypothèses et les estimations sont importantes pour les états financiers sont présentées à la note 5 des états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, à l'exception des changements découlant de l'application d'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 ») et d'IFRS 17, *Contrats d'assurance* (« IFRS 17 »), qui sont décrits à la note 5 des états financiers intermédiaires de la Société. Ces états financiers intermédiaires doivent être lus avec les états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Les présents états financiers intermédiaires ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf pour certains instruments financiers, y compris ceux détenus par le régime de retraite à prestations définies, qui ont été évalués à la juste valeur, ainsi que pour le passif au titre des sinistres survenus, l'actif au titre des sinistres survenus et les obligations liées au régime d'avantages du personnel, qui sont évalués sur une base actualisée conformément aux normes actuarielles reconnues.

Les états financiers des filiales et des entreprises associées importantes sont dressés pour la même période de présentation de l'information financière que celle de la Société. Des ajustements sont apportés au besoin pour en harmoniser les méthodes comptables avec celles de la Société. Les états financiers intermédiaires comprennent les comptes de Société financière Definity et de ses filiales, Assurance Definity, Waterloo Insurance Company, Perth Insurance Company, La compagnie d'assurance Missisquoi, la compagnie d'assurance Sonnet, Compagnie d'assurance Petline (« Petline »), Westmount Financial Inc., McDougall Insurance Brokers Limited, McConville Omni Insurance Brokers Ltd., T.G Colley & Sons Limited, Integrisure Group Insurance Inc., Family Insurance Solutions Inc. et TEIG Investment Partnership (qui détient le portefeuille de placements pour toutes les sociétés d'assurance du Groupe, sauf pour la Société et Petline). Chacune de ces filiales est en exploitation et est constituée ou établie au Canada. La Société a nommé une société de fiducie à titre d'agent administratif et de responsable des registres pour ses régimes de rémunération fondée sur des actions.

Les participations de la Société ne donnant pas le contrôle dans des entités sous influence notable sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et incluses dans les « Autres actifs ». Selon cette méthode, le coût initial des participations est augmenté du résultat global de la participation ne donnant pas le contrôle depuis l'acquisition et diminué des dividendes reçus. Toutes les transactions et tous les soldes intersociétés ont été éliminés à la consolidation dans la mesure de la participation dans l'entreprise associée.

Les montants dans les notes sont présentés en millions de dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (NON AUDITÉS)

31 MARS 2023

3. ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES

La Société a appliqué IFRS 17 et IFRS 9 pour la première fois dans les présents états financiers intermédiaires. IFRS 17 remplace IFRS 4, *Contrats d'assurance* (« IFRS 4 »), et IFRS 9 remplace IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (« IAS 39 »), pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023.

Ces normes entraînent des changements importants dans la comptabilisation des contrats d'assurance et de réassurance et des instruments financiers. La Société a retraité les informations comparatives de 2022 et présenté un troisième bilan consolidé au 1^{er} janvier 2022. Les changements apportés aux méthodes comptables par suite de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9 sont résumés ci-après.

IFRS 17

En mai 2017, l'IASB a publié IFRS 17. IFRS 17 établit les principes en matière de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'informations à fournir pour les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus. Deux méthodes d'évaluation sont susceptibles de s'appliquer à la Société selon IFRS 17 : le modèle général d'évaluation (« MGE ») et la méthode de la répartition des primes (« MRP »). La méthode de la répartition des primes est un modèle d'évaluation simplifié pouvant être appliqué aux contrats d'assurance dont la période de couverture n'excède pas un an (soit la période de couverture de la plupart des contrats d'assurance de dommages) ou lorsque la méthode de la répartition des primes se rapproche du modèle général d'évaluation. Selon IFRS 17, les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus par la Société peuvent tous être évalués selon la MRP.

a) Changements touchant le classement et l'évaluation (IFRS 17)

Les principes d'évaluation selon la MRP diffèrent de ceux selon IFRS 4 pour les principaux aspects suivants :

Passifs au titre des contrats d'assurance	Somme du passif au titre de la couverture restante et du passif au titre des sinistres survenus.
Passif au titre de la couverture restante	Le passif au titre de la couverture restante correspond aux primes non acquises reçues moins les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition non amortis, plus un élément de perte pour les contrats déficitaires. Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition : La gamme des coûts qui pourront être différés a été élargie selon IFRS 17, ce qui s'est traduit par une hausse du montant différé, comparativement aux frais d'acquisition reportés afférents aux polices selon IFRS 4. Contrats déficitaires : Lorsque les faits et circonstances indiquent qu'un groupe de contrats d'assurance ne sera pas rentable lors de la comptabilisation initiale, la Société effectue des analyses pour déterminer si un groupe de contrats est déficitaire. Pour les groupes de contrats déficitaires, la Société comptabilise dans le résultat net une perte correspondant à la sortie de trésorerie nette attendue, ce qui entraîne une comptabilisation accélérée des charges par rapport à IFRS 4. Ces pertes sont reprises en résultat net sur la durée des contrats.

31 MARS 2023

3. ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES (suite)**a) Changements touchant le classement et l'évaluation (IFRS 17) (suite)**

Passif au titre des sinistres survenus	Le passif au titre des sinistres survenus tient compte de l'estimation de l'obligation de la Société de régler le passif des sinistres et les autres charges engagées au titre de l'assurance. L'évaluation du passif au titre des sinistres survenus est établie selon l'espérance mathématique de la valeur actualisée, et comprend un ajustement explicite au titre du risque non financier. Ajustement au titre du risque : L'évaluation du passif des sinistres tient compte d'un ajustement explicite au titre du risque non financier. L'ajustement au titre du risque non financier est appliqué à la valeur actualisée de l'estimation des flux de trésorerie futurs et reflète l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie lorsque la Société exécute des contrats d'assurance. L'ajustement au titre du risque remplace la provision pour écarts défavorables (« PED ») d'IFRS 4. La variation de l'ajustement au titre du risque a une incidence sur les charges afférentes aux activités d'assurance. Actualisation : Selon IFRS 17, les flux de trésorerie sont actualisés au moyen de courbes de taux sans risque, ajustées pour tenir compte raisonnablement des caractéristiques des flux de trésorerie et des caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance. Les courbes de taux sans risque sont ajustées d'une prime d'illiquidité à partir d'un portefeuille de référence pour refléter les caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance. La sélection des portefeuilles de référence est fondée sur des instruments de marché qui reflètent la nature des contrats d'assurance du point de vue du montant, des échéanciers, de la monnaie ou de la liquidité. Plutôt que de reposer sur un taux sans risque ajusté en fonction de la liquidité, le calcul de l'incidence de l'actualisation selon IFRS 4 utilisait un taux fondé sur le rendement du portefeuille de placements de la Société auquel est adossé le passif des sinistres. En vertu d'IFRS 17, la Société continue de comptabiliser en résultat net le plein montant de l'incidence de l'actualisation. L'incidence de l'actualisation est présentée dans les « Charges afférentes aux activités d'assurance » et les « Produits financiers (charges financières) afférents aux contrats d'assurance émis ».
Actif au titre de contrats de réassurance	Somme de l'actif au titre de la couverture restante et du passif au titre des sinistres survenus.
Actif au titre de la couverture restante	L'évaluation de l'actif au titre de la couverture restante tient compte des primes de réassurance non acquises payées au titre des contrats de réassurance détenus. L'actif au titre de la couverture restante est ajusté de manière à inclure un composant recouvrement de perte pour refléter le recouvrement prévu des pertes sur les contrats déficitaires lorsque ces contrats réassurent des contrats directs déficitaires.
Actif au titre des sinistres survenus	L'évaluation de l'actif au titre des sinistres survenus tient compte de l'estimation des sinistres recouvrables au titre des contrats de réassurance détenus, est établie selon l'espérance mathématique de la valeur actualisée et comprend un ajustement explicite au titre du risque non financier. L'ajustement au titre du risque est présenté aux états du résultat consolidés intermédiaires dans les « Charges nettes liées aux contrats de réassurance détenus ». L'incidence de l'actualisation est présentée dans les « Charges nettes liées aux contrats de réassurance détenus » et dans les « Produits financiers (charges financières) afférents aux contrats de réassurance détenus ».

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (NON AUDITÉS)

31 MARS 2023

3. ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES (suite)**a) Changements touchant le classement et l'évaluation (IFRS 17) (suite)**

Les politiques de la Société pour le classement et l'évaluation des contrats d'assurance et de réassurance sont expliquées à la note 4.

b) Changements touchant la présentation et les informations à fournir (IFRS 17)

La présentation des postes dans les états financiers intermédiaires a considérablement changé par rapport à la présentation selon IFRS 4.

Les passifs au titre des contrats d'assurance présentés aux bilans consolidés intermédiaires comprennent les primes non acquises reçues, les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition non amortis payés, l'élément de perte pour les contrats déficitaires, le passif des sinistres (compte tenu de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque) et les autres éléments de passif connexes. Les actifs au titre de contrats de réassurance sont présentés séparément aux bilans consolidés intermédiaires et comprennent les montants qui devraient être recouvrés des réassureurs et les primes de réassurance payées au titre de la couverture de réassurance future. Le reclassement de montants aux bilans consolidés intermédiaires a donné lieu à une baisse de l'actif et du passif consolidés de la Société.

Selon IFRS 17, doivent être présentés séparément les produits des activités d'assurance, les charges afférentes aux activités d'assurance, les produits financiers ou charges financières afférents aux contrats de réassurance détenus, et les produits financiers ou charges financières d'assurance, lesquels sont décrits plus en détail ci-après. Les résultats liés aux contrats d'assurance émis et aux contrats de réassurance détenus sont présentés séparément aux états du résultat consolidés intermédiaires. Les primes souscrites ne sont plus présentées aux états du résultat consolidés intermédiaires.

Produits des activités d'assurance	La Société répartit le montant des primes attendues entre les périodes en fonction de l'écoulement du temps, de façon semblable à IFRS 4. En vertu d'IFRS 17, les autres produits de souscription, qui comprennent divers honoraires de service, sont inclus au poste « Produits des activités d'assurance » aux états du résultat consolidés intermédiaires.
Charges afférentes aux activités d'assurance	Les charges afférentes aux activités d'assurance comprennent les sinistres survenus et les autres charges directement attribuables, l'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, les variations liées aux services passés (variations des flux de trésorerie d'exécution qui sont liés au passif au titre des sinistres survenus), et les variations liées aux services futurs (pertes sur les groupes de contrats déficitaires et les reprises de telles pertes). Les coûts qui ne se rapportent pas directement à l'exécution d'un contrat d'assurance sont inclus au poste « Autres (charges) produits » aux états du résultat consolidés intermédiaires, tandis que selon IFRS 4, ces coûts étaient inclus dans le produit net de souscription.
Charges nettes liées aux contrats de réassurance détenus	Les produits et les charges liés à des contrats de réassurance, autres que les produits financiers ou charges financières d'assurance, sont comptabilisés aux états du résultat consolidés intermédiaires, au montant net, en tant que « Charges nettes liées aux contrats de réassurance détenus » dans le résultat des activités d'assurance. Les charges nettes liées aux contrats de réassurance détenus comprennent les produits et les charges afférents aux contrats d'assurance cédés.
Produits financiers ou charges financières d'assurance	Les produits financiers ou charges financières d'assurance sont constitués des variations de la valeur comptable des groupes de contrats d'assurance et de contrats de réassurance qui découlent de l'incidence de l'actualisation de la valeur temps de l'argent et de l'effet du risque financier.

31 MARS 2023

3. ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES (suite)

c) Transition (IFRS 17)

Des changements ont été apportés aux méthodes comptables par suite de l'adoption d'IFRS 17 selon une approche rétrospective intégrale. Selon cette approche, au 1^{er} janvier 2022, la Société a déterminé, comptabilisé et évalué chacun des groupes de contrats d'assurance et de contrats de réassurance comme si elle avait toujours appliqué IFRS 17, a décomptabilisé les soldes antérieurs qui n'existeraient pas si elle avait toujours appliqué IFRS 17, et a comptabilisé tout écart net en capitaux propres dans le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2022, déduction faite de l'impôt sur le résultat.

IFRS 9

En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive d'IFRS 9, qui tient compte de toutes les phases du projet lié aux instruments financiers. IFRS 9 définit les exigences de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs financiers et de certains contrats pour l'achat ou la vente d'éléments non financiers. IFRS 9 est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Une entité dont les activités sont principalement liées à l'assurance peut se prévaloir du report temporaire de l'application d'IFRS 9 parallèlement à l'adoption d'IFRS 17. La Société a choisi de se prévaloir du report temporaire de l'application d'IFRS 9 jusqu'à la date d'entrée en vigueur d'IFRS 17.

a) Changements au classement et à l'évaluation (IFRS 9)

En décembre 2021, l'IASB a modifié IFRS 17 pour y ajouter une méthode de transition permettant une « superposition de classement » afin de résoudre les non-concordances comptables possibles entre les actifs financiers évalués selon IFRS 9 et les passifs au titre des contrats d'assurance dans les informations comparatives présentées à la première application d'IFRS 17. L'entité qui applique la superposition de classement peut présenter les informations comparatives sur un actif financier comme si les dispositions d'IFRS 9 relatives au classement et à l'évaluation avaient été appliquées à cet actif financier. La Société a appliqué la superposition de classement à tous les actifs financiers décomptabilisés dans la période comparative.

Conformément à IFRS 9, les instruments financiers sont classés au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAÉRG ») ou à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »). Le classement approprié est déterminé selon le modèle économique de l'entité, les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'instrument et le classement choisi par l'entité, le cas échéant. Les instruments de capitaux propres sont classés à la JVRN, à moins que l'entité ne soit autorisée à les classer à la JVAÉRG et qu'elle ne choisisse de le faire.

La Société a évalué ses obligations et ses placements à court terme préalablement classés comme disponibles à la vente (« DAV ») et à la JVRN. Ces instruments ont satisfait au critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels. En se fondant sur l'évaluation de la Société selon IFRS 9, ces actifs ont été évalués à la JVRN. La majeure partie des actions privilégiées, des actions ordinaires et des fonds en gestion commune de la Société qui étaient évalués comme DAV selon IAS 39 doivent être évalués à la JVRN selon IFRS 9. Les actions privilégiées classées à la JVRV sont des titres hybrides. La Société s'est prévalu du choix de désigner à la JVAÉRG certaines actions privilégiées non hybrides, qui étaient évaluées comme DAV selon IAS 39, en présentant les profits et les pertes réalisés et latents directement et de façon permanente dans les autres éléments du résultat global (« AERG »). La Société a évalué ses prêts commerciaux classés comme prêts et créances selon l'IAS 39. Ces instruments n'ayant pas satisfait au critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels, ils ont été obligatoirement évalués à la JVRN selon l'IFRS 9.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (NON AUDITÉS)

31 MARS 2023

3. ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES (suite)

a) Changements au classement et à l'évaluation (IFRS 9) (suite)

Le tableau qui suit présente le classement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que des placements de la Société selon IFRS 9, leur classement précédent selon IAS 39 et l'incidence du changement de classement sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les placements de la Société. Le rapprochement des valeurs comptables selon IAS 39 au 31 décembre 2021 avec les soldes comptabilisés selon IFRS 9 au 1^{er} janvier 2022 se présente comme suit :

(en millions de dollars)

	IAS 39	IFRS 9	IAS 39	IFRS 9
	Classement		Valeur comptable	Valeur comptable
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Prêts et créances	Coût amorti	387,3 \$	- \$
Placements à court terme	DAV		41,3	(41,3)
	JVRN	JVRN	47,5	41,3
Obligations	DAV		2 141,8	(2 141,8)
	JVRN	JVRN	2 092,0	2 141,8
Actions privilégiées	DAV		405,7	(405,7)
		JVAÉRG		232,7
		JVRN		173,0
Actions ordinaires	DAV		570,5	(570,5)
		JVRN		570,5
Fonds en gestion commune	DAV		42,7	(42,7)
		JVRN		42,7
Prêts commerciaux ¹	Prêts et créances		24,3	(24,3)
		JVRN		23,4
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, et des placements			5 753,1 \$	(0,9) \$

¹ Ce montant tient compte d'un ajustement à la juste de valeur de 0,9 million \$ au titre des prêts commerciaux.

Le classement et l'évaluation des instruments financiers de la Société sont décrits à la note 4.

b) Changements touchant la présentation et les informations à fournir (IFRS 9)

La transition à IFRS 9 a entraîné des changements à la répartition des profits et des pertes sur les placements entre le résultat net et les AÉRG dans les états du résultat consolidés intermédiaires. À mesure que de nouveaux placements de la Société seront désignés à la JVRN, les profits et pertes latents sur ces placements qui étaient auparavant comptabilisés dans les AÉRG seront maintenant comptabilisés en résultat net. Par conséquent, la Société s'attend à une volatilité accrue dans le résultat net. Des pertes latentes sur les placements de 94,7 millions \$, qui étaient auparavant comptabilisées dans les AÉRG, ont été comptabilisées en résultat net pour les trois mois clos le 31 mars 2022. Des profits latents sur les actions privilégiées à la JVAÉRG de 0,7 million \$, qui étaient auparavant comptabilisées en résultat net, ont été comptabilisés dans les AÉRG pour les trois mois clos le 31 mars 2022. Selon IFRS 9, les profits ou pertes sur les instruments de capitaux propres classés à la JVAÉRG ne sont pas reclassés en résultat net et n'ont donc plus à être soumis à un test de dépréciation.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (NON AUDITÉS)

31 MARS 2023

3. ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES (suite)

c) Transition (IFRS 9)

Des changements ont été apportés rétrospectivement aux méthodes comptables par suite de l'adoption d'IFRS 9. La Société a appliqué la superposition de classement à tous les actifs financiers décomptabilisés dans la période comparative et a retraité les informations de la période comparative pour tenir compte de l'incidence d'IFRS 9.

Incidence des ajustements transitoires liés à IFRS 17 et à IFRS 9 sur les capitaux propres

L'incidence estimée de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9 sur les résultats non distribués et le CAÉRG dans les états des variations des capitaux propres consolidés intermédiaires au 1^{er} janvier 2022 se présente comme suit :

(en millions de dollars)	Au 1 ^{er} janvier 2022	
	Résultats non distribués (déficit)	CAÉRG
Solde au 31 décembre 2021, montant présenté antérieurement	(28,8)\$	98,0 \$
Ajustements liés à IFRS 17 :		
Remplacement de la PED par l'ajustement au titre du risque	140,0	-
Écart d'actualisation selon IFRS 17	28,0	-
Montant différé accru des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	73,6	-
Établissement d'une provision pour contrat déficitaire	(26,3)	-
Incidence des ajustements transitoires sur les impôts sur le résultat	(56,5)	-
Total des ajustements liés à IFRS 17	158,8	-
Ajustements liés à IFRS 9 :		
Reclassement des profits latents sur les actifs DAV, à l'exception des actions privilégiées à la JVAERG, du CAÉRG vers les résultats non distribués	122,9	(122,9)
Ajustements de la juste valeur des prêts commerciaux	(0,9)	-
Incidence des ajustements transitoires sur les impôts sur le résultat	(31,2)	31,4
Total des ajustements liés à IFRS 9	90,8	(91,5)
Solde au 1 ^{er} janvier 2022 retraité	220,8 \$	6,5 \$

L'incidence estimée de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9 sur le bilan consolidé intermédiaire au 1^{er} janvier 2022 se présente comme suit :

(en millions de dollars)	Au 1 ^{er} janvier 2022		
	Montant présenté antérieurement	Incidence des ajustements liés à IFRS 17 et à IFRS 9	Montant retraité
Total de l'actif	7 891,4 \$	(1 353,5)\$	6 537,9 \$
Total du passif	5 495,1	(1 511,6)	3 983,5
Total des capitaux propres	2 396,3	158,1	2 554,4

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (NON AUDITÉS)

31 MARS 2023

3. ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES (suite)

c) Transition (IFRS 9) (suite)

L'incidence estimée de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9 sur les états des variations des capitaux propres consolidés intermédiaires au 31 décembre 2022 se présente comme suit :

2022 (retraité)						
Notes	Capital- actions	Surplus d'apport	Résultats non distribués (déficit)	Cumul des autres éléments du résultat global	Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2021, montant présenté antérieurement	2 307,8 \$	19,3 \$	(28,8) \$	98,0 \$	- \$	2 396,3 \$
Incidence de la première application d'IFRS 17 3	-	-	158,8	-	-	158,8
Incidence de la première application d'IFRS 9 3	-	-	90,8	(91,5)	-	(0,7)
Solde au 1 ^{er} janvier 2022 retraité	2 307,8	19,3	220,8	6,5	-	2 554,4
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires (retraité)	-	-	110,9	-	-	110,9
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	0,6	0,6
Autres éléments du résultat global (retraité)	-	-	19,4	(38,9)	-	(19,5)
Total du résultat global (retraité)	-	-	130,3	(38,9)	0,6	92,0
Rémunération fondée sur des actions réglée en instruments de capitaux propres 13	-	20,9	-	-	-	20,9
Actions rachetées et détenues en fiducie 11	(53,6)	-	-	-	-	(53,6)
Dividendes aux porteurs d'actions ordinaires	-	-	(63,3)	-	-	(63,3)
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	107,9	107,9
Solde au 31 décembre 2022 (retraité)	2 254,2 \$	40,2 \$	287,8 \$	(32,4) \$	108,5 \$	2 658,3 \$

4. MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers intermédiaires ont été préparés au moyen des méthodes comptables décrites à la note 3 des états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, à l'exception de la comptabilisation des contrats d'assurance et de réassurance et des instruments financiers découlant de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9, comme il est mentionné à la note 3. Les méthodes comptables relatives aux contrats d'assurance et de réassurance et aux instruments financiers sont décrites ci-après.

a) Contrats d'assurance et de réassurance

Classement des contrats d'assurance et de réassurance

La Société émet, dans le cours normal de ses activités, des contrats d'assurance selon lesquels elle prend en charge un risque d'assurance important pour le titulaire de la police en convenant d'indemniser le titulaire de la police si un événement futur spécifié (l'événement assuré), dont le moment de survenance ou le montant est incertain, se produit. De façon similaire, en souscrivant de la réassurance, la Société transfère un risque d'assurance important aux réassureurs. De façon générale, la Société détermine si un risque d'assurance important a été transféré dans le cadre de contrats d'assurance ou de réassurance en déterminant si un montant considérablement plus élevé sera payé ou reçu si l'événement assuré survient que s'il ne survient pas.

La Société évalue ses produits d'assurance afin de déterminer s'ils contiennent des composants distincts devant être séparés et comptabilisés séparément de ceux selon IFRS 17. À l'heure actuelle, les produits de la Société ne comprennent pas de composants distincts nécessitant d'être comptabilisés séparément.

31 MARS 2023

4. MÉTHODES COMPTABLES (suite)**a) Contrats d'assurance et de réassurance (suite)***Niveau de regroupement*

Selon IFRS 17, les entités doivent déterminer le niveau de regroupement pour l'application des dispositions. La Société a déterminé que les contrats constituent la plus petite « unité ». Toutefois, la Société évalue, en s'appuyant sur des informations raisonnables et justifiables, si un ensemble de contrats doivent être traités ensemble dans une unité ou si un contrat contient des composants qui doivent être séparés et traités comme des contrats distincts. Pour déterminer le niveau de regroupement, la Société doit d'abord séparer les affaires souscrites en portefeuilles. Les portefeuilles comprennent des groupes de contrats assortis de risques similaires et qui sont gérés ensemble.

Toujours selon IFRS 17, pour les fins du niveau de regroupement, un même groupe ne peut contenir des contrats émis à plus d'un an d'intervalle. Chaque année d'émission, les portefeuilles de contrats sont divisés en trois groupes : (i) un groupe de contrats qui, au moment de la comptabilisation initiale, sont déficitaires, s'il existe de tels contrats; (ii) un groupe de contrats qui, au moment de la comptabilisation initiale, n'ont pas de possibilité importante de devenir déficitaires par la suite, s'il existe de tels contrats; et (iii) un groupe constitué des autres contrats du portefeuille, s'il existe de tels contrats.

La Société tient compte des faits et circonstances pertinents pour déterminer si des groupes de contrats sont déficitaires au moment de la comptabilisation initiale en fonction des flux de trésorerie d'exécution estimés, de l'information sur la tarification, des résultats liés aux contrats semblables qu'elle a comptabilisés et de l'environnement opérationnel et réglementaire. La rentabilité des groupes de contrats est évaluée au moyen de modèles d'évaluation actuarielle qui tiennent compte des affaires existantes et nouvelles. La Société détermine si les contrats qui ne sont pas déficitaires au moment de la comptabilisation initiale ont une possibilité importante de le devenir par la suite en appréciant la probabilité que les faits et circonstances pertinents changent.

La Société divise les portefeuilles de contrats de réassurance détenus en appliquant les mêmes principes énoncés ci-dessus, mais en considérant que toute mention des contrats déficitaires vise les contrats donnant lieu à un profit net au moment de la comptabilisation initiale. Pour les contrats de réassurance détenus, un groupe peut être composé d'un seul contrat.

Périmètre du contrat

La Société inclut dans l'évaluation du groupe de contrats d'assurance tous les flux de trésorerie futurs compris dans le périmètre de chacun des contrats du groupe. Les flux de trésorerie sont compris dans le périmètre d'un contrat d'assurance s'ils découlent de droits et obligations substantiels qui existent au cours de la période de présentation de l'information financière dans laquelle la Société peut contraindre le titulaire de police à payer les primes ou dans laquelle elle a une obligation substantielle de lui fournir des services prévus au contrat d'assurance.

Dans le cas des groupes de contrats de réassurance détenus, les flux de trésorerie sont compris dans le périmètre d'un contrat s'ils découlent de droits et obligations substantiels qui existent au cours de la période de présentation de l'information financière dans laquelle :

- la Société est contrainte de verser des sommes au réassureur ou le réassureur a le droit de contraindre la Société à payer des primes; ou
- la Société a un droit substantiel de recevoir des services du réassureur au titre du contrat d'assurance ou le réassureur a l'obligation de fournir des services à la Société.

Comptabilisation

La Société comptabilise à compter de la première des dates suivantes les groupes de contrats d'assurance qu'elle émet :

- la date du début de la période de couverture du groupe de contrats (c.-à-d. la période durant laquelle la Société fournit des services à l'égard des primes comprises dans le périmètre des contrats);
- la date à laquelle le premier paiement d'un titulaire de police du groupe est exigible;
- dans le cas d'un groupe de contrats déficitaires, la date à laquelle le groupe devient déficitaire.

31 MARS 2023

4. MÉTHODES COMPTABLES (suite)**a) Contrats d'assurance et de réassurance (suite)**

Les groupes de contrats sont constitués au moment de la comptabilisation initiale, et leur composition n'est pas revue après que tous les contrats ont été ajoutés au groupe.

La Société comptabilise un groupe de contrats de réassurance détenus à la première des deux dates suivantes :

- le début de la période de couverture du groupe de contrats de réassurance détenus. Toutefois, la Société reporte la comptabilisation d'un groupe de contrats de réassurance détenus fournissant une couverture proportionnelle jusqu'à la date de comptabilisation initiale de tout contrat d'assurance sous-jacent, si cette date est postérieure au début de la période de couverture du groupe de contrats de réassurance détenus;
- la date à laquelle la Société comptabilise un groupe de contrats d'assurance déficitaires si la Société a conclu au plus tard à cette date le contrat de réassurance détenu correspondant.

Les contrats d'assurance acquis dans un regroupement d'entreprises entrant dans le champ d'application d'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, ou dans un transfert de portefeuille sont comptabilisés comme s'ils avaient été conclus à la date d'acquisition ou de transfert.

Contrats d'assurance – évaluation initiale

La Société applique la MRP aux contrats d'assurance qu'elle émet et aux contrats de réassurance qu'elle détient. Pour les contrats dont la période de couverture est de plus d'un an, la Société s'attend raisonnablement à ce que l'évaluation du passif au titre de la couverture restante (ou de l'actif au titre de la couverture restante dans le cas des contrats de réassurance) du groupe comprenant les contrats évalués selon la MRP ne diffère pas de manière significative de celle que donnerait l'application du MGE. La Société n'a pas de contrats importants dont la période de couverture est de plus d'un an.

La Société évalue la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante comme étant les primes reçues, le cas échéant, à la date de la comptabilisation initiale, moins, le cas échéant, le montant à cette date des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, ajusté pour tenir compte du montant découlant de la décomptabilisation, à cette date, de l'actif comptabilisé au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition. La Société a choisi de reporter les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sur la durée des contrats. Le passif au titre de la couverture restante n'est pas ajusté en fonction de la valeur temps de l'argent étant donné que les primes doivent être payées au cours de la période de couverture de un an.

Lorsque les faits et circonstances indiquent que des contrats sont déficitaires, la Société réalisera des analyses plus poussées afin de déterminer si une sortie de trésorerie nette est attendue au titre des contrats. Ces contrats déficitaires sont regroupés séparément des autres contrats, et la Société comptabilise aux états du résultat consolidés intermédiaires, dans les « Charges afférentes aux activités d'assurance », une perte correspondant à la sortie de trésorerie nette attendue. La Société ajoute un élément de perte au passif au titre de la couverture restante du groupe de contrats déficitaire de manière à représenter les pertes comptabilisées.

Contrats d'assurance – évaluation ultérieure

La Société évalue la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante à la fin de chaque période de présentation de l'information financière comme étant égale au passif au titre de la couverture restante à l'ouverture de la période, plus les primes reçues au cours de la période et tout montant comptabilisé en charges dans la période de présentation de l'information financière en raison de l'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, moins les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition payés et le montant comptabilisé à titre de produit des activités d'assurance pour les services fournis durant cette période. Si, au cours de la période de couverture, les faits et circonstances indiquent qu'un groupe de contrats est déficitaire, la Société comptabilise aux états du résultat consolidés intermédiaires, dans les « Charges afférentes aux activités d'assurance », une perte correspondant à la sortie de trésorerie nette attendue.

31 MARS 2023

4. MÉTHODES COMPTABLES (suite)**a) Contrats d'assurance et de réassurance (suite)**

La Société estime le passif au titre des sinistres survenus (ou l'actif au titre des sinistres survenus dans le cas des contrats de réassurance) comme étant les flux de trésorerie d'exécution relatifs aux sinistres survenus et aux charges engagées au titre de l'assurance. Les flux de trésorerie d'exécution intègrent, avec objectivité, l'ensemble des informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans coût ou effort excessif sur le montant, l'échéancier et l'incertitude des flux de trésorerie futurs, reflètent les estimations actuelles du point de vue de la Société et incluent un ajustement explicite au titre du risque non financier (l'« ajustement au titre du risque »). La Société ajuste le passif (ou l'actif) au titre des sinistres survenus pour tenir compte de l'actualisation.

Le passif des sinistres inclus dans le passif au titre des sinistres survenus comprend les réserves pour les sinistres déclarés, déterminées dossier par dossier par les experts en sinistre, et une provision pour sinistres survenus, mais non déclarés établie par calculs actuariels. Il existe une incertitude d'évaluation en raison de facteurs internes et externes qui peuvent avoir une grande incidence sur le coût final de règlement. Par conséquent, la Société examine et réévalue régulièrement les sinistres et les réserves et tout ajustement en découlant est inscrit dans les « Charges afférentes aux activités d'assurance » aux états du résultat consolidés intermédiaires pour la période au cours de laquelle a lieu l'ajustement. Le passif des sinistres est éteint lorsque l'obligation de régler les sinistres est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle expire.

Contrats de réassurance détenus – évaluation initiale

La Société évalue ses actifs au titre de contrats de réassurance pour un groupe de contrats de réassurance qu'elle détient selon la même méthode que les contrats d'assurance qu'elle émet. Toutefois, l'évaluation tient compte des caractéristiques des contrats de réassurance détenus qui diffèrent de celles des contrats d'assurance émis, par exemple le fait de donner lieu à des charges ou à des réductions de charges plutôt qu'à des produits.

Lorsque la Société comptabilise une perte lors de la comptabilisation initiale d'un groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaire ou lorsque d'autres contrats d'assurance sous-jacents déficitaires sont ajoutés à un groupe, la Société établit un composant recouvrement de perte de l'actif au titre de la couverture restante d'un groupe de contrats de réassurance détenus, le cas échéant, reflétant le recouvrement prévu des pertes.

La Société calcule le composant recouvrement de perte en multipliant l'élément de perte comptabilisé au titre des contrats d'assurance sous-jacents et le pourcentage des demandes d'indemnisation relatives aux contrats d'assurance sous-jacents que la Société s'attend à recouvrer au moyen du groupe de contrats de réassurance détenus. Pour être inclus dans le calcul du composant recouvrement de perte, le groupe de contrats de réassurance couvrant les contrats sous-jacents déficitaires doit être conclu au plus tard au moment de la comptabilisation de la perte sur les contrats d'assurance sous-jacents. La Société utilise une méthode systématique et rationnelle pour déterminer la partie de l'élément de perte du groupe de contrats d'assurance qui se rattache aux contrats d'assurance couverts par le groupe de contrats de réassurance détenus.

Contrats de réassurance détenus – évaluation ultérieure

Les contrats de réassurance détenus sont évalués ultérieurement selon la même méthode que les contrats d'assurance émis, adaptée pour tenir compte des caractéristiques des contrats de réassurance détenus.

Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition

Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition découlent des frais de vente, de souscription et de création d'un groupe de contrats d'assurance (émis ou dont l'émission est prévue) qui sont directement attribuables au portefeuille de contrats d'assurance dont fait partie le groupe. Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont capitalisés et passés en charges sur la période au cours de laquelle les primes connexes sont comptabilisées comme des produits.

31 MARS 2023

4. MÉTHODES COMPTABLES (suite)**a) Contrats d'assurance et de réassurance (suite)**

Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont affectés aux groupes de contrats d'assurance selon une méthode systématique et rationnelle et intègrent avec objectivité l'ensemble des informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans coût ou effort excessif. Si les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont directement attribuables à un groupe de contrats d'assurance, ils sont alors affectés à ce groupe. Si les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont directement attribuables à un portefeuille, mais pas à un groupe de contrats d'assurance, ils sont alors affectés aux groupes dans le portefeuille selon une méthode systématique et rationnelle.

Contrats d'assurance – modification et décomptabilisation

La Société décomptabilise des contrats d'assurance lorsque les droits et obligations qui s'y rapportent sont éteints (c.-à-d. lorsque les obligations précisées au contrat sont expirées, acquittées ou résiliées). La Société décomptabilise également un contrat lorsque les modalités sont modifiées et cette modification entraîne une modification du modèle d'évaluation ou de la norme applicable pour évaluer un composant du contrat, des changements substantiels dans le périmètre du contrat ou elle nécessite que le contrat modifié soit classé dans un groupe différent. Dans de tels cas, la Société décomptabilise le contrat initial et comptabilise le contrat modifié comme un nouveau contrat. Lorsque la modification n'est pas traitée comme une décomptabilisation, la Société comptabilise les montants payés ou reçus au titre de la modification du contrat en tant qu'ajustement du passif au titre de la couverture restante pertinent.

Présentation

La Société ventile le montant total qu'elle comptabilise dans les états du résultat consolidés intermédiaires entre le résultat des activités d'assurance (constitué des produits des activités d'assurance, des charges afférentes aux activités d'assurance et des charges nettes liées aux contrats de réassurance détenus) et les produits financiers ou charges financières d'assurance.

Produits des activités d'assurance

Le montant des produits des activités d'assurance de la période doit être le même que celui des primes attendues affectées à la période. La Société répartit le montant des primes attendues entre les périodes en fonction de l'écoulement du temps de la période de couverture.

Charges afférentes aux activités d'assurance

Les charges afférentes aux activités d'assurance liées à un groupe de contrats d'assurance sont comptabilisées dans les états du résultat consolidés intermédiaires, généralement lorsqu'elles sont engagées. Les charges afférentes aux activités d'assurance comprennent les sinistres survenus et les autres charges directement attribuables, l'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, les variations liées aux services passés (variations des flux de trésorerie d'exécution qui sont liés au passif au titre des sinistres survenus), et les variations liées aux services futurs (pertes sur les groupes de contrats déficitaires et les reprises de telles pertes).

Charges nettes liées aux contrats de réassurance détenus

Les charges nettes liées aux contrats de réassurance détenus comptabilisées dans les états du résultat consolidés intermédiaires comprennent les montants qui devraient être recouverts des réassureurs et une affectation des primes de réassurance payées. La Société traite les flux de trésorerie liés à la réassurance qui dépendent de la survenance de sinistres couverts par les contrats sous-jacents comme faisant partie des indemnisations dont le contrat de réassurance détenu prévoit le remboursement. Lorsque les flux de trésorerie liés à la réassurance ne dépendent pas de la survenance de sinistres couverts par les contrats sous-jacents, ils sont inclus dans l'imputation des primes de réassurance.

31 MARS 2023

4. MÉTHODES COMPTABLES (suite)**a) Contrats d'assurance et de réassurance (suite)***Produits financiers ou charges financières d'assurance*

Les produits financiers ou charges financières d'assurance sont constitués des variations de la valeur comptable des groupes de contrats d'assurance et de contrats de réassurance qui découlent de l'incidence de la valeur temps de l'argent et de ses variations, et de l'effet du risque financier et de ses variations. La Société présente en résultat net l'ensemble des produits financiers et charges financières d'assurance et de réassurance de la période.

Passifs au titre des contrats d'assurance et actifs au titre de contrats de réassurance

Le passif au titre des contrats d'assurance correspond, à chaque date de clôture, à la somme du passif au titre de la couverture restante et du passif au titre des sinistres survenus. L'actif au titre de contrats de réassurance correspond, à chaque date de clôture, à la somme de l'actif au titre de la couverture restante et de l'actif au titre des sinistres survenus.

b) Instruments financiers, y compris les placements

La Société classe ses instruments financiers selon le modèle d'affaires adopté pour la gestion des instruments et des modalités contractuelles. Les catégories sont les suivantes :

- Coût amorti
- JVRN
- JVAÉRG

La Société détermine son modèle d'affaires selon le niveau qui reflète le mieux sa gestion des groupes d'actifs financiers aux fins de l'atteinte de ses objectifs d'affaires. La Société détient des actifs financiers pour générer des rendements et fournir des capitaux qui serviront au règlement des sinistres lorsqu'ils surviendront. La Société prend en compte le calendrier, le montant et la volatilité des flux de trésorerie requis à l'appui des passifs d'assurance pour déterminer le modèle d'affaires à adopter pour la gestion des actifs ainsi que de la possibilité de maximiser le rendement pour les actionnaires et le développement futur des affaires.

Le modèle d'affaires de la Société n'est pas évalué sur la base de chaque instrument, mais au niveau supérieur des portefeuilles globaux sur la base de facteurs observables comme les suivants :

- L'évaluation et la présentation aux principaux dirigeants de la Société du rendement du modèle d'affaires et des actifs financiers détenus dans le cadre de ce modèle d'affaires
- Les risques qui ont une incidence sur le rendement du modèle d'affaires (et des actifs financiers détenus dans le cadre de ce modèle d'affaires) et, en particulier, la manière dont ces risques sont gérés
- La rémunération des membres de la direction de l'entreprise (par exemple, rémunération fondée sur la juste valeur des actifs gérés ou sur la base des flux de trésorerie contractuels collectés)

La fréquence, la valeur et le calendrier prévus des ventes d'actifs sont également d'importants aspects de l'évaluation de la Société. L'évaluation du modèle d'affaires repose sur des scénarios raisonnablement prévus et ne tient pas compte du « scénario du pire » ou des « situations de crise ». Si, après la comptabilisation initiale, les flux de trésorerie sont réalisés d'une manière différente de celle à laquelle la Société s'attendait initialement, la Société ne modifie pas le classement des actifs financiers restants détenus dans le cadre de ce modèle d'affaires, mais tiendra compte à l'avenir de cette information dans l'évaluation des actifs financiers nouvellement montés ou acquis.

31 MARS 2023

4. MÉTHODES COMPTABLES (suite)**b) Instruments financiers, y compris les placements (suite)**

À la deuxième étape du processus de classement, la Société évalue les modalités contractuelles pour déterminer si elles respectent les critères des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (les « critères URPI »). Pour ce faire, elle évalue les caractéristiques contractuelles d'un instrument pour déterminer s'il génère des flux de trésorerie qui sont conformes à ceux d'une convention de prêt de base. Les flux de trésorerie contractuels sont conformes à ceux d'une convention de prêt de base s'ils correspondent aux critères URPI. Aux fins de cette évaluation, « principal » s'entend de la juste valeur de l'actif financier à la comptabilisation initiale et peut varier sur la durée de vie de l'actif financier en raison des remboursements de principal ou de l'amortissement de la prime ou de l'escompte. Dans le contexte d'une convention de prêt de base, les éléments les plus importants des intérêts consistent principalement en une contrepartie pour la valeur temps de l'argent et pour le risque de crédit. Pour évaluer les critères URPI, la Société exerce son jugement et tient compte des facteurs pertinents.

Le classement des instruments financiers à la comptabilisation initiale dépend de leurs modalités contractuelles et du modèle d'affaires adopté par la Société pour gérer ces instruments. Les actifs financiers faisant l'objet d'un achat ou d'une vente dont le contrat exige que la livraison de l'actif ait lieu dans un délai établi sont comptabilisés à la date de règlement. Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés pour les instruments financiers à la JVRN. Pour les instruments de capitaux propres désignés à la JVAÉRG, les coûts de transaction sont inclus dans la valeur comptable de l'instrument.

La juste valeur d'un instrument financier lors de sa comptabilisation initiale est normalement le prix de transaction, c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie versée. Après la comptabilisation initiale, la juste valeur des instruments financiers est établie en fonction des renseignements disponibles. La juste valeur des placements, sauf les prêts commerciaux, est fondée sur les cours acheteur cotés sur les marchés, lorsqu'ils sont disponibles, ou sur des données du marché observables. La juste valeur des prêts commerciaux et autres instruments financiers est déterminée au moyen d'une analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie aux taux d'intérêt du marché courants pour des instruments financiers comparables comportant des modalités et des risques semblables.

Les instruments financiers cessent d'être comptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie des placements sont échus ou ont été transférés et que la Société a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété.

Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers classés dans cette catégorie sont ceux qui sont gérés selon un modèle d'affaires à la juste valeur, ou qui ont été désignés par la direction à la comptabilisation initiale ou qui doivent être évalués à la juste valeur selon IFRS 9. Cette catégorie comprend les placements dans des titres de capitaux propres dont les flux de trésorerie ne respectent les critères URPI. Sont inclus dans cette catégorie les placements à court terme, certaines actions privilégiées, les actions ordinaires, les fonds en gestion commune et les prêts commerciaux. Les placements à court terme comprennent les dépôts à terme dont l'échéance initiale est de plus de 90 jours et de moins d'un an.

Les variations de la juste valeur et les profits et pertes à la cession d'instruments financiers à la JVRN sont comptabilisés dans les « (Profit) pertes comptabilisés sur les placements à la JVRN » aux états du résultat consolidés intermédiaires, et leur incidence fiscale est comptabilisée dans le poste « (Charge) recouvrement d'impôt sur le résultat ». Les profits et pertes à la vente d'instruments financiers à la JVRN sont calculés sur la base du coût moyen. Comme les variations de la juste valeur des instruments financiers à la JVRN sont inscrites directement en résultat net aux états du résultat consolidés intermédiaires, il n'est pas nécessaire de comptabiliser une perte de valeur lorsqu'il s'est produit une baisse de la juste valeur des instruments financiers à la JVRN.

31 MARS 2023

4. MÉTHODES COMPTABLES (suite)**b) Instruments financiers, y compris les placements (suite)***Instruments financiers dérivés*

Les dérivés sont des instruments financiers dont la valeur est tirée de taux d'intérêt, de la valeur d'autres instruments financiers ou d'indices sous-jacents. Les dérivés doivent obligatoirement être évalués à la JVRN parce qu'ils ne génèrent pas de flux de trésorerie qui correspondent aux critères URPI. Il n'y a actuellement aucun dérivé désigné à titre de couverture aux fins comptables. Les dérivés sont initialement évalués à la juste valeur à la date de règlement et réévalués par la suite à la juste valeur à chaque date de clôture. Les profits et les pertes découlant de la réévaluation des dérivés à la juste valeur sont comptabilisés dans les « (Profits) pertes comptabilisés sur les placements à la JVRN » aux états du résultat consolidés intermédiaires, et leur incidence fiscale est comptabilisée dans le poste « (Charge) recouvrement d'impôt sur le résultat ».

Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »)

La Société a décidé de désigner certaines actions privilégiées à la JVAÉRG sans recyclage des variations de la juste valeur en résultat net, étant donné qu'elles ne sont pas détenues dans le but d'en tirer des profits à court terme.

Autres créances / Autres passifs financiers

Les autres créances et les autres passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur et évalués par la suite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsqu'il existe une indication de dépréciation, la valeur de ces instruments financiers est ramenée à leur valeur nette de réalisation estimative dans les états du résultat consolidés intermédiaires.

Comptabilisation des produits de placement

Les produits d'intérêts sur les obligations et prêts commerciaux sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement et comprennent l'amortissement des primes et escomptes sur la durée de vie du placement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Le traitement des profits et pertes comptabilisés à la cession de placements à la JVRN et à la JVAÉRG est analysé aux rubriques « Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net » et « Instruments de capitaux propres évalués par le biais des autres éléments du résultat global » ci-dessus.

Les produits de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende.

c) Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés des états présentés précédemment pour rendre leur présentation conforme à celle des états financiers intermédiaires de la période considérée.

5. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES IMPORTANTS

Pour établir les états financiers intermédiaires de la Société conformément aux IFRS, la direction porte des jugements, a recours à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs et sur la présentation d'information à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges pour la période. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Bien qu'une certaine variabilité soit inhérente à ces estimations, la direction est d'avis que les montants comptabilisés sont raisonnables. Les jugements, estimations et hypothèses les plus importants et les plus complexes utilisés pour préparer les états financiers intermédiaires de la Société sont analysés à la note 5 des états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, à l'exception des changements découlant de l'application d'IFRS 9 et d'IFRS 17 qui sont décrits ci-après.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (NON AUDITÉS)

31 MARS 2023

5. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES IMPORTANTS (suite)

Selon IFRS 9, comme les variations de la juste valeur des instruments financiers à la JVRN sont prises en compte directement dans le résultat net, et que les variations de la juste valeur des instruments financiers à la JVAÉRG sont comptabilisées dans les AÉRG des états du résultat global consolidés intermédiaires, il n'est plus nécessaire de comptabiliser une perte de valeur en cas de diminution de la juste valeur de ces instruments financiers. Par conséquent, la dépréciation des placements n'est plus une estimation importante.

Selon IFRS 17, la Société a exercé son jugement pour déterminer les groupes de contrats qui étaient déficitaires à la comptabilisation initiale et ceux qui n'ont pas de possibilité importante de devenir déficitaires par la suite, et pour calculer les flux de trésorerie liés directement à l'exécution des contrats d'assurance.

La Société a utilisé des estimations pour calculer la valeur comptable du passif au titre des contrats d'assurance. La Société doit, conformément aux lois et règlements sur les assurances et aux IFRS, établir des passifs au titre du paiement des demandes d'indemnisation et des frais de règlement qui sont liés à ses produits d'assurance. Ces passifs, qui sont inclus dans les passifs au titre des contrats d'assurance, représentent le coût final attendu pour régler les demandes d'indemnisation survenues avant la date de clôture et qui n'ont pas encore été réglées à ce moment. Les estimations utilisées dans l'évaluation du passif des sinistres sont conformes aux estimations selon IFRS 4, à l'exception de celles relatives à l'actualisation et à l'ajustement au titre du risque, qui sont décrits ci-après.

Taux d'actualisation

Tous les flux de trésorerie sont actualisés au moyen de courbes de taux sans risque, ajustées pour tenir compte des caractéristiques des flux de trésorerie et des caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance connexes. La Société détermine généralement les taux sans risque d'après le taux des obligations à coupon zéro du gouvernement du Canada. Les courbes de taux sans risque sont ajustées d'une prime d'illiquidité à partir d'un portefeuille de référence pour refléter les caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance connexes. La sélection des portefeuilles de référence est fondée sur des instruments de marché qui reflètent raisonnablement la nature des contrats d'assurance connexes du point de vue du montant, du calendrier, de la monnaie ou de la liquidité.

Les taux d'actualisation appliqués pour actualiser les flux de trésorerie futurs sont énumérés ci-dessous :

Taux d'actualisation	Contrats d'assurance émis et contrats de réassurance détenus							
	Exercice considéré + 1	Exercice considéré + 2	Exercice considéré + 3	Exercice considéré + 4	Exercice considéré + 5	Exercice considéré + 6	Exercice considéré + 7	À compter du 8 ^e exercice*
Au 31 mars 2023	5,24 %	4,77 %	4,44 %	4,23 %	4,11 %	4,07 %	4,07 %	4,28 %
Au 31 décembre 2022	5,47 %	5,29 %	5,02 %	4,81 %	4,69 %	4,64 %	4,64 %	4,77 %

* Taux d'actualisation moyen pondéré pour le 8^e exercice et par la suite.

Ajustement au titre du risque non financier

L'ajustement au titre du risque non financier est appliqué à la valeur actualisée de l'estimation des flux de trésorerie futurs et reflète l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie lorsque la Société exécute des contrats d'assurance. Pour les contrats de réassurance détenus, l'ajustement au titre du risque non financier représente le montant du risque transféré par la Société au réassureur.

La Société a estimé, au moyen d'un modèle de valeur à risque reposant sur un niveau de confiance, l'ajustement au titre du risque pour qu'il se situe généralement dans une fourchette allant du 75^e percentile au 80^e percentile des résultats simulés stochastiquement. Cette analyse a également été ajustée pour tenir compte de la corrélation entre diverses subdivisions des provisions techniques et la diversification entre celles-ci.

La Société ne ventile pas les variations de l'ajustement au titre du risque non financier entre le résultat des activités d'assurance et les produits financiers ou les charges financières d'assurance. Toutes les variations de l'ajustement au titre du risque non financier sont incluses dans le résultat des activités d'assurance.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (NON AUDITÉS)

31 MARS 2023

6. PLACEMENTS

a) Produits (pertes) et soldes des placements

Le total des produits (pertes) des placements comptabilisé en résultat net et dans les AÉRG selon le classement des instruments financiers est comme suit :

(en millions de dollars)	Trois mois clos le 31 mars 2023		
	JVRN	JVAÉRG	Total
Intérêts	34,3 \$	- \$	34,3 \$
Dividendes	5,2	3,2	8,4
Frais de placement	-	-	(1,7)
Produits nets des placements	39,5	3,2	41,0
Pertes réalisées à la vente de placements à la JVRN	(24,6)	-	(24,6)
Pertes latentes sur les placements à la JVRN	116,3	-	116,3
Produits sur les placements comptabilisés en résultat net	91,7	-	91,7
Pertes réalisées sur les actions privilégiées à la JVAÉRG	-	(2,2)	(2,2)
Profits latents sur les actions privilégiées à la JVAÉRG	-	4,3	4,3
Profits sur les placements comptabilisés dans les AÉRG	-	2,1	2,1
	131,2 \$	5,3 \$	134,8 \$

(en millions de dollars)	Trois mois clos le 31 mars 2022		
	JVRN	JVAÉRG	Total
Intérêts	19,7 \$	- \$	19,7 \$
Dividendes	5,0	2,7	7,7
Frais de placement	-	-	(1,6)
Produits nets des placements	24,7	2,7	25,8
Pertes réalisées à la vente de placements à la JVRN	(15,0)	-	(15,0)
Pertes latentes sur les placements à la JVRN	(182,8)	-	(182,8)
Pertes sur les placements comptabilisées en résultat net	(197,8)	-	(197,8)
Profits réalisés sur les actions privilégiées à la JVAÉRG	-	0,7	0,7
Pertes latentes sur les actions privilégiées à la JVAÉRG	-	(5,2)	(5,2)
Pertes sur les placements comptabilisées dans les AÉRG	-	(4,5)	(4,5)
	(173,1) \$	(1,8) \$	(176,5) \$

Les dividendes liés aux placements à la JVAÉRG cédés au cours des trois mois clos le 31 mars 2023 ont totalisé 0,1 million \$ (31 mars 2022 : 0,2 million \$).

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DEFINITY

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (NON AUDITÉS)

31 MARS 2023

6. PLACEMENTS (suite)

a) Produits (pertes) et soldes des placements (suite)

Les valeurs comptables des placements selon le classement des instruments financiers sont comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	Au 31 mars 2023		
	JVRN	JVAÉRG	Total
Placements à court terme	58,6 \$	- \$	58,6 \$
Obligations :			
De gouvernements	2 323,0	-	2 323,0
De sociétés	1 583,3	-	1 583,3
Actions privilégiées	134,0	171,2	305,2
Actions ordinaires	544,2	-	544,2
Fonds en gestion commune	56,3	-	56,3
Prêts commerciaux	10,9	-	10,9
	4 710,3 \$	171,2 \$	4 881,5 \$

<i>(en millions de dollars)</i>	Au 31 décembre 2022		
	JVRN	JVAÉRG	Total
Placements à court terme	89,3 \$	- \$	89,3 \$
Obligations :			
De gouvernements	2 315,8	-	2 315,8
De sociétés	1 607,9	-	1 607,9
Actions privilégiées	119,8	178,2	298,0
Actions ordinaires	517,7	-	517,7
Fonds en gestion commune	57,2	-	57,2
Prêts commerciaux	11,3	-	11,3
	4 719,0 \$	178,2 \$	4 897,2 \$

La juste valeur des actions privilégiées à la JVAÉRG cédées au cours des trois mois clos le 31 mars 2023 s'est établie à 14,3 millions \$ (31 mars 2022 : 20,7 millions \$).

Le rendement à la juste valeur du portefeuille d'obligations au 31 mars 2023 s'est chiffré à 4,06 % (31 décembre 2022 : 4,39 %).

Au 31 mars 2023, 84,5 % (31 décembre 2022 : 83,8 %) des obligations étaient assorties d'une note de « A- » ou mieux tandis que 82,3 % (31 décembre 2022 : 81,0 %) des actions privilégiées étaient assorties d'une note de « P2L » ou mieux.

Les secteurs d'activité des émetteurs des actions privilégiées et des obligations de sociétés détenues sont comme suit :

	Au 31 mars 2023	Au 31 décembre 2022
Services financiers	52,9 %	50,4 %
Services de communication	10,9 %	10,8 %
Énergie	10,7 %	13,5 %
Services publics	8,7 %	9,1 %
Industrie	6,3 %	5,3 %
Consommation discrétionnaire	4,4 %	4,8 %
Autres	6,1 %	6,1 %
	100,0 %	100,0 %

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (NON AUDITÉS)

31 MARS 2023

6. PLACEMENTS (suite)

a) Produits (pertes) et soldes des placements (suite)

Les émetteurs des actions privilégiées et des obligations détenues sont situés dans les pays suivants :

	Au 31 mars 2023	Au 31 décembre 2022
Canada	99,5 %	99,5 %
États-Unis	0,5 %	0,5 %
	100,0 %	100,0 %

b) Instruments financiers évalués à la juste valeur

La Société catégorise ses évaluations à la juste valeur dans une hiérarchie à trois niveaux, qui établit un ordre de priorité pour les données utilisées dans les techniques d'évaluation de la Société. Un niveau est attribué à chaque évaluation à la juste valeur en fonction des données de plus bas niveau ayant une importance dans l'évaluation de la juste valeur dans son ensemble. Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont définis comme suit :

- i) Les évaluations à la juste valeur de niveau 1 reflètent des cours non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques auxquels la Société peut avoir accès à la date d'évaluation.
- ii) Les évaluations à la juste valeur de niveau 2 utilisent des données autres que des cours de marché inclus dans le niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement. Ces données comprennent des cours pour des actifs et passifs semblables dans des marchés actifs, des cours pour des actifs et passifs identiques ou semblables dans des marchés inactifs, des données observables qui ne sont pas des cours (comme les taux d'intérêt ou le risque de crédit) et des données tirées de marchés observables ou étayées par ces derniers.
- iii) Les évaluations à la juste valeur de niveau 3 utilisent des données importantes non observables sur le marché, y compris des hypothèses à propos du risque et de la liquidité.

Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont répartis comme suit dans les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs :

(en millions de dollars)		Au 31 mars 2023		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements à court terme	- \$	58,6 \$	- \$	58,6 \$
Obligations	-	3 906,3	-	3 906,3
Actions privilégiées	305,2	-	-	305,2
Actions ordinaires	544,2	-	-	544,2
Fonds en gestion commune	-	56,3	-	56,3
Prêts commerciaux	-	-	10,9	10,9
	849,4 \$	4 021,2 \$	10,9 \$	4 881,5 \$

(en millions de dollars)		Au 31 décembre 2022		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements à court terme	- \$	89,3 \$	- \$	89,3 \$
Obligations	-	3 923,7	-	3 923,7
Actions privilégiées	298,0	-	-	298,0
Actions ordinaires	517,7	-	-	517,7
Fonds en gestion commune	-	57,2	-	57,2
Prêts commerciaux	-	-	11,3	11,3
	815,7 \$	4 070,2 \$	11,3 \$	4 897,2 \$

31 MARS 2023

6. PLACEMENTS (suite)

b) Instruments financiers évalués à la juste valeur (suite)

Il n'y a pas eu de transfert d'instruments financiers entre les différents niveaux au cours des trois mois clos le 31 mars 2023 (exercice clos le 31 décembre 2022 : néant).

Les placements dans des instruments de capitaux propres et des instruments de créance ne font pas l'objet d'un test de dépréciation, étant donné qu'ils sont évalués à la JVRN ou à la JVAÉRG sans recyclage des variations de la juste valeur en résultat net.

c) Instruments financiers dérivés

La Société détient des contrats à terme sur taux d'intérêt qui constituent des obligations contractuelles d'acheter ou de vendre des instruments financiers à une date ultérieure et à un prix établi dans un marché organisé. Les contrats à terme sont négociés en Bourse et garantis par de la trésorerie. Au 31 mars 2023, la Société avait des actifs financiers dérivés d'un montant notionnel de 62,3 millions \$ (31 décembre 2022 : 74,2 millions \$). Ces dérivés ont une date d'échéance prévue dans le prochain exercice. La juste valeur des instruments financiers dérivés est négligeable.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (NON AUDITÉS)

31 MARS 2023

7. CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE

a) Passifs au titre des contrats d'assurance

Le tableau suivant présente un rapprochement des passifs au titre des contrats de réassurance, montrant le passif au titre de la couverture restante et le passif au titre des sinistres survenus :

(en millions de dollars)

Trois mois clos le 31 mars 2023

	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus		Total
	Exclusion faite de l'élément de perte	Élément de perte	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	
Passifs au titre des contrats d'assurance au début de la période	303,3 \$	27,7 \$	3 068,7 \$	178,0 \$	3 577,7 \$
Produits des activités d'assurance	(907,5)	-	-	-	(907,5)
Charges afférentes aux activités d'assurance					
Sinistres survenus et autres charges directement attribuables	-	(11,1)	581,7	15,0	585,6
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	197,6	-	-	-	197,6
Variations des flux de trésorerie d'exécution qui sont liés au passif au titre des sinistres survenus	-	-	5,8	(16,6)	(10,8)
Pertes sur les groupes de contrats déficitaires et reprises de telles pertes	-	9,9	-	-	9,9
Résultat des activités d'assurance	(709,9)	(1,2)	587,5	(1,6)	(125,2)
Charges financières afférentes aux contrats d'assurance émis	-	-	64,5	-	64,5
Variations totales dans les états du résultat consolidés intermédiaires	(709,9)	(1,2)	652,0	(1,6)	(60,7)
Flux de trésorerie					
Primes reçues	923,7	-	-	-	923,7
Sinistres et autres charges directement attribuables payés	-	-	(746,0)	-	(746,0)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(212,0)	-	-	-	(212,0)
Total des flux de trésorerie	711,7	-	(746,0)	-	(34,3)
Autres variations	-	-	(19,1)	-	(19,1)
Passifs au titre des contrats d'assurance à la fin de la période	305,1 \$	26,5 \$	2 955,6 \$	176,4 \$	3 463,6 \$

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (NON AUDITÉS)

31 MARS 2023

7. CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

a) Passifs au titre des contrats d'assurance (suite)

(en millions de dollars)

Trois mois clos le 31 mars 2022

	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus		Total
	Exclusion faite de l'élément de perte	Élément de perte	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	
Passifs au titre des contrats d'assurance au début de la période	282,3 \$	26,3 \$	3 192,2 \$	168,1 \$	3 668,9 \$
Produits des activités d'assurance	(814,3)	-	-	-	(814,3)
Charges afférentes aux activités d'assurance					
Sinistres survenus et autres charges directement attribuables	-	(10,3)	517,4	15,7	522,8
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	182,6	-	-	-	182,6
Variations des flux de trésorerie d'exécution qui sont liés au passif au titre des sinistres survenus	-	-	(30,3)	(20,5)	(50,8)
Pertes sur les groupes de contrats déficitaires et reprises de telles pertes	-	9,6	-	-	9,6
Résultat des activités d'assurance	(631,7)	(0,7)	487,1	(4,8)	(150,1)
Produits financiers afférents aux contrats d'assurance émis	-	-	(52,7)	-	(52,7)
Variations totales dans les états du résultat consolidés intermédiaires	(631,7)	(0,7)	434,4	(4,8)	(202,8)
Flux de trésorerie					
Primes reçues	811,1	-	-	-	811,1
Sinistres et autres charges directement attribuables payés	-	-	(555,7)	-	(555,7)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(193,0)	-	-	-	(193,0)
Total des flux de trésorerie	618,1	-	(555,7)	-	62,4
Autres variations	-	-	(15,9)	-	(15,9)
Passifs au titre des contrats d'assurance à la fin de la période	268,7 \$	25,6 \$	3 055,0 \$	163,3 \$	3 512,6 \$

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (NON AUDITÉS)

31 MARS 2023

7. CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

a) Passifs au titre des contrats d'assurance (suite)

La composition des passifs au titre des contrats d'assurance est comme suit :

	Au 31 mars 2023	Au 31 mars 2022
Primes à recevoir	(1 112,8) \$	(1 019,1) \$
Primes non acquises	1 720,8	1 555,9
Primes non acquises reçues	608,0	536,8
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition non amortis	(302,9)	(268,2)
Provision pour pertes sur contrats déficitaires	26,5	25,6
Provision pour sinistres et autres charges directement attribuables à payer, mais non payés	3 132,0	3 218,4
	3 463,6 \$	3 512,6 \$

b) Actifs au titre des contrats de réassurance

Le tableau suivant présente un rapprochement des actifs au titre des contrats de réassurance, montrant l'actif au titre de la couverture restante et l'actif au titre des sinistres survenus :

(en millions de dollars)

Trois mois clos le 31 mars 2023

	Actif au titre de la couverture restante		Actif au titre des sinistres survenus		
	Exclusion faite du composant recouvrement de la perte	Exclusion faite de l'élément de la perte	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Total
Actifs au titre des contrats d'assurance au début de la période	18,7 \$	- \$	272,0 \$	14,4 \$	305,1 \$
Affectation des primes de réassurance payées	(57,5)	-	-	-	(57,5)
Montants à recouvrer auprès des réassureurs pour les sinistres survenus					
Montants à recouvrer pour les sinistres survenus et autres charges directement attribuables	-	-	28,0	1,3	29,3
Variations des montants à recouvrer auprès des réassureurs pour les sinistres survenus	-	-	(2,5)	(0,6)	(3,1)
Charges nettes liées aux contrats de réassurance détenus	(57,5)	-	25,5	0,7	(31,3)
Produits financiers afférents aux contrats de réassurance détenus	-	-	5,6	-	5,6
Variations totales dans les états du résultat consolidés intermédiaires	(57,5)	-	31,1	0,7	(25,7)
Flux de trésorerie					
Primes payées	59,1	-	-	-	59,1
Montants reçus	-	-	(23,5)	-	(23,5)
Total des flux de trésorerie	59,1	-	(23,5)	-	35,6
Actifs au titre des contrats d'assurance à la fin de la période	20,3 \$	- \$	279,6 \$	15,1 \$	315,0 \$

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DEFINITY

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (NON AUDITÉS)

31 MARS 2023

7. CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

b) Actifs au titre des contrats de réassurance (suite)

(en millions de dollars)

Trois mois clos le 31 mars 2022

	Actifs au titre de la couverture restante		Actifs au titre des sinistres survenus		
	Exclusion faite du composant recouvrement de la perte	Exclusion faite l'élément de la perte	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Total
Actifs au titre des contrats d'assurance au début de la période	26,2 \$	- \$	201,0 \$	11,2 \$	238,4 \$
Affectation des primes de réassurance payées	(40,6)	-	-	-	(40,6)
Montants à recouvrer auprès des réassureurs pour les sinistres survenus					
Montants à recouvrer pour les sinistres survenus et autres charges directement attribuables	-	-	16,3	0,7	17,0
Variations des montants à recouvrer auprès des réassureurs pour les sinistres survenus	-	-	(9,1)	(1,4)	(10,5)
Charges nettes liées aux contrats de réassurance détenus	(40,6)	-	7,2	(0,7)	(34,1)
Charges financières afférentes aux contrats de réassurance détenus	-	-	(3,2)	-	(3,2)
Variations totales dans les états du résultat consolidés intermédiaires	(40,6)	-	4,0	(0,7)	(37,3)
Flux de trésorerie					
Primes payées	38,8	-	-	-	38,8
Montants reçus	-	-	(22,8)	-	(22,8)
Total des flux de trésorerie	38,8	-	(22,8)	-	16,0
Actifs au titre des contrats d'assurance à la fin de la période	24,4 \$	- \$	182,2 \$	10,5 \$	217,1 \$

La composition des actifs au titre des contrats de réassurance est comme suit :

	Au 31 mars 2023	Au 31 mars 2022
Primes cédées à payer	(25,1) \$	(12,0) \$
Primes non acquises cédées	48,9	40,5
Primes de réassurance non acquises payées	23,8	28,5
Sinistres à recouvrer au titre des contrats de réassurance détenus	296,2	191,5
Commissions de réassurance non acquises reçues	(5,0)	(2,9)
	315,0 \$	217,1 \$

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (NON AUDITÉS)

31 MARS 2023

7. CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

b) Actifs au titre des contrats de réassurance (suite)

La Société a pour politique de souscrire et de réassurer des contrats d'assurance qui limitent la responsabilité de la Société dans le cas de pertes individuelles importantes et de pertes découlant de la survenance d'une série de sinistres liés à un seul événement et dans le cas du regroupement de sinistres liés à plusieurs événements au cours du même exercice. Ces limites étaient comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	Au 31 mars 2023	Au 31 décembre 2022
Pertes individuelles		
Assurance des biens		
Rétention nette ¹	5,0 \$	5,0 \$
Limite ²	100,0	100,0
Automobile et responsabilité civile		
Rétention nette ¹	4,0	4,0
Limite	40,0	40,0
Catastrophe – première ligne		
Rétention nette ¹	40,0	30,0
Limite ²	1 950,0	1 800,0
Catastrophe – global		
Franchise globale annuelle ³	65,0	65,0
Limite globale annuelle ³	25,0	25,0

¹ Exclut les primes de reconstitution, les coparticipations entre la rétention et la limite, et l'incidence fiscale.

² Exclut la coparticipation.

³ Au 31 mars 2023, le montant de la franchise globale annuelle et de la limite globale annuelle est d'au plus 27 millions \$ pour les événements supérieurs à 3 millions \$ (31 décembre 2022 : limite de 27 millions \$ pour les événements supérieurs à 3 millions \$).

Pour les événements catastrophiques, la Société avait une participation d'une hauteur moyenne de 8,6 % dans des tranches entre la rétention nette et la limite de la Société au 31 mars 2023 (31 décembre 2022 : 3,4 %), y compris une participation moyenne de 42,5 % entre la rétention et une perte pouvant aller jusqu'à 100 millions \$ (31 décembre 2022 : 0 %).

Pour les événements catastrophiques globaux, la totalité de la limite globale annuelle a fait l'objet d'un placement pour les trois mois clos le 31 mars 2023 (2022 : 100,0 %). La Société conserve aussi de petites participations dans d'autres traités de réassurance en fonction des conditions du marché et de son appétit pour le risque.

La Société souscrit aussi d'autres types de couverture de réassurance adaptée aux risques individuels ou à des risques précis, comme l'exigent ses lignes directrices en matière de souscription et ses pratiques de gestion des risques.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (NON AUDITÉS)

31 MARS 2023

8. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le rapprochement de l'impôt sur le résultat calculé selon le taux d'imposition prévu par la loi au Canada et de la charge (du recouvrement) d'impôt sur le résultat selon le taux d'imposition effectif comptabilisé en résultat net dans l'état du résultat consolidé intermédiaire consolidé est présenté dans le tableau qui suit :

(en millions de dollars)		Trois mois clos les 31 mars			
		2023		2022	
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat calculé selon le					
taux d'imposition prévu par la loi	26,3 %	35,0 \$	26,3 %	(12,5) \$	
Produits de dividendes canadiens non assujettis à l'impôt	(1,5) %	(2,0)	3,9 %	(1,9)	
Charges non déductibles	0,0 %	0,1	(0,3) %	0,2	
Autres	(1,3) %	(2,0)	1,5 %	(0,7)	
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat comptabilisé en					
résultat net	23,5 %	31,1 \$	31,4 %	(14,9) \$	

(en millions de dollars)	Trois mois clos les 31 mars			
	2023		2022	
Charge d'impôt exigible	37,6 \$		(12,1) \$	
Charge d'impôt différé	(6,5)		(2,8)	
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	31,1 \$		(14,9) \$	

9. AUTRES ACTIFS

Les autres actifs, comme présentés aux bilans consolidés intermédiaires, se composent de ce qui suit :

(en millions de dollars)	Notes	Au	
		31 mars 2023	31 décembre 2022
Actif des régimes de retraite	14	43,1 \$	40,3 \$
Participations dans des entreprises associées		45,6	36,7
Charges payées d'avance et autres charges		29,2	29,7
Produits des placements à recevoir		28,4	26,6
Autres débiteurs		23,6	19,2
		169,9 \$	152,5 \$

10. CRÉDITEURS ET AUTRES PASSIFS

Les créiteurs et autres passifs, comme présentés aux bilans consolidés intermédiaires, se composent de ce qui suit :

(en millions de dollars)	Notes	Au	
		31 mars 2023	31 décembre 2022
Dettes fournisseurs et autres		47,3 \$	77,9 \$
Obligations locatives		30,5	31,7
Obligation au titre des régimes de retraite et des régimes d'avantages complémentaires de retraite	14	27,1	26,3
Régimes de rémunération fondée sur des actions réglées en espèces	13	4,2	3,1
		109,1 \$	139,0 \$

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DEFINITY

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (NON AUDITÉS)

31 MARS 2023

11. CAPITAL-ACTIONS

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale et un nombre illimité d'actions privilégiées pouvant être émises en séries. Les actions ordinaires émises et en circulation de la Société se résument comme suit :

<i>(en millions de dollars, sauf indication contraire)</i>	Trois mois clos le 31 mars 2023	
	Nombre d'actions (en millions)	Montant
Émises et en circulation au début et à la fin de la période	115,9	2 307,8 \$
Actions détenues en fiducie au début de la période	(1,5)	(53,6)
Rachetées pour le règlement futur du régime incitatif à long terme (« RILT ») et du régime incitatif à moyen terme (« RIMT »)	(0,2)	(4,9)
Libérées pour le règlement futur du RILT et RIMT	0,9	32,3
Actions détenues en fiducie à la fin de la période	(0,8)	(26,2)
Émises et en circulation, nettes des actions détenues en fiducie, à la fin de la période	115,1	2 281,6 \$

<i>(en millions de dollars, sauf indication contraire)</i>	Exercice clos le 31 décembre 2022	
	Nombre d'actions (en millions)	Montant
Émises et en circulation au début et à la fin de l'exercice	115,9	2 307,8 \$
Actions détenues en fiducie au début de l'exercice	-	-
Rachetées pour le règlement futur du RILT et RIMT	(1,5)	(53,6)
Actions détenues en fiducie à la fin de l'exercice	(1,5)	(53,6)
Émises et en circulation, nettes des actions détenues en fiducie, à la fin de l'exercice	114,4	2 254,2 \$

Le 11 mai 2023, le conseil d'administration a déclaré un dividende de 0,1375 \$ par action, payable le 28 juin 2023 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 15 juin 2023.

Il n'y a aucune action privilégiée émise et en circulation.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (NON AUDITÉS)

31 MARS 2023

12. RÉSULTAT PAR ACTION ORDINAIRE

Le résultat de base par action ordinaire est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat dilué par action ordinaire est calculé en ajustant le résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, le cas échéant, et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour tenir compte des effets des instruments dilutifs relatifs aux unités attribuées aux termes des régimes de rémunération fondée sur des actions de la Société.

<i>(en millions de dollars, sauf indication contraire)</i>	Trois mois clos les 31 mars	
	2023	2022
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	100,9 \$	(32,6) \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	114,7	115,9
Effet dilutif des régimes de rémunération fondée sur des actions (en millions)	1,7	1,6
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires après dilution en circulation (en millions)	116,4	117,5
Résultat par action ordinaire (en dollars)		
De base	0,88 \$	(0,28) \$
Dilué	0,87 \$	(0,28) \$

13. RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

a) Régimes incitatifs à moyen terme et à long terme

Unités incessibles (« UI ») et unités d'actions incessibles (« UAI »)

Le tableau suivant présente les variations des UI et des UAI aux termes du RIMT et du RILT au cours de la période :

	Trois mois clos les 31 mars	
	2023	2022
	Nombre d'unités	Nombre d'unités
En circulation au début de la période	998 685	1 102 254
Attribuées	229 058	269 307
Déchues	(17 334)	(6 826)
Réglées	(351 953)	(328 474)
En circulation à la fin de la période	858 456	1 036 261

La charge de rémunération comptabilisée pour les trois mois clos le 31 mars 2023 au titre des UI et UAI s'est chiffrée à 1,9 million \$ (31 mars 2022 : 2,1 millions \$) et le solde total du surplus d'apport attribuable à ces UI et UAI au 31 mars 2023 s'établissait à 10,0 millions \$ (31 décembre 2022 : 15,9 millions \$).

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (NON AUDITÉS)

31 MARS 2023

13. RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS (suite)

a) Régimes incitatifs à moyen terme et à long terme (suite)

Unités au rendement (« UR ») et unités d'actions au rendement (« UAR »)

Le tableau suivant présente les variations des UR et des UAR aux termes du RIMT et du RILT au cours de la période :

	Trois mois clos les 31 mars	
	2023	2022
	Nombre d'unités	Nombre d'unités
En circulation au début de la période	915 452	972 752
Attribuées	185 512	252 885
Déchues	(15 010)	(6 636)
Réglées	(342 413)	(284 744)
En circulation à la fin de la période	743 541	934 257

La charge de rémunération comptabilisée pour les trois mois clos le 31 mars 2023 au titre des UR et des UAR s'est chiffrée à 2,6 millions \$ (31 mars 2022 : 2,2 millions \$) et le solde total du surplus d'apport attribuable à ces UR et UAR au 31 mars 2023 s'établissait à 14,4 millions \$ (31 décembre 2022 : 24,3 millions \$).

b) Régimes d'unités d'actions différées

Au 31 mars 2023, il y avait 121 922 unités d'actions différées (« UAD ») en circulation. Au 31 mars 2023, le passif au titre des UAD se chiffrait à 4,2 millions \$ (31 décembre 2022 : 3,1 millions \$).

c) Régime d'options sur actions

La Société a mis en place un régime d'options sur actions pour certains employés qui est entré en vigueur le 23 novembre 2021. Des options sur 177 891 actions avaient été attribuées en vertu de ce régime pour les trois mois clos le 31 mars 2023.

La juste valeur des options sur actions attribuées a été évaluée selon le modèle d'évaluation des options Black et Scholes. La juste valeur des options sur actions s'est chiffrée à 1,3 million \$ pour les trois mois clos le 31 mars 2023 (31 mars 2022 : néant). Les principales hypothèses utilisées pour évaluer la juste valeur des options attribuées selon le modèle d'évaluation des options Black et Scholes à la date de l'attribution était comme suit :

Cours de l'action à la date d'attribution	36,48 \$
Prix d'exercice	36,48 \$
Volatilité prévue du cours de l'action	18,0 %
Durée prévue des options	6,25 années
Rendement en dividende prévu	1,6 %
Taux d'intérêt sans risque	3,4 %

Le prix d'exercice a été déterminé en fonction du cours moyen pondéré de l'action selon le volume des actions ordinaires de la Société pour les cinq jours de Bourse précédant immédiatement la date d'attribution.

Étant donné que le PAPE de la Société a eu lieu en novembre 2021, la Société ne dispose pas d'un historique suffisant du cours de ses actions pour déterminer leur volatilité prévue. Par conséquent, la Société a également pris en compte la volatilité du cours des actions d'entreprises comparables.

31 MARS 2023

14. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La Société procure aux participants admissibles certains avantages complémentaires de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi par le biais de régimes à prestations définies, de régimes à cotisations définies et d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au moment de leur retraite.

Les cotisations que la Société doit verser dans les régimes de retraite à prestations déterminées sont calculées chaque année par les actuaires de la Société en fonction des évaluations actuarielles les plus récentes de l'ensemble des régimes. Le total des cotisations de la Société aux régimes de retraite à prestations déterminées pour les trois mois clos le 31 mars 2023 s'est chiffré à 0,6 million \$ (31 mars 2022 : 0,4 million \$).

Selon le volet à cotisations définies du régime de retraite, la Société cotise un pourcentage fixe des gains ouvrant droit à pension de l'employé au régime. Les cotisations aux termes de la composante cotisations déterminées du régime de retraite pour les trois mois clos le 31 mars 2023 se sont établies à 6,8 millions \$ (31 mars 2022 : 5,2 millions \$).

Le tableau suivant présente les écarts actuariels de l'obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi comptabilisés dans les AÉRG pour la période :

<i>(en millions de dollars)</i>	Trois mois clos les 31 mars	
	2023	2022
Réévaluation liée à ce qui suit :		
Changements du taux d'actualisation utilisé pour déterminer l'obligation au titre des avantages	(4,4) \$	31,9 \$
Rendement des actifs des régimes, compte non tenu des produits d'intérêts	6,0	(14,4)
	1,6 \$	17,5 \$

Au 31 mars 2023, le taux d'actualisation utilisé pour calculer l'obligation au titre des prestations déterminées des régimes de retraite de la Société était de 5,0 % (31 décembre 2022 : 5,2 %) et le taux d'actualisation utilisé pour calculer l'obligation au titre des autres régimes d'avantages était de 5,0 % (31 décembre 2022 : 5,2 %).

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (NON AUDITÉS)

31 MARS 2023

15. CHARGES

a) Charges afférentes aux activités d'assurance et autres (charges) produits

Les charges afférentes aux activités d'assurance et autres (charges) produits de la Société, comme présentés dans les états du résultat consolidés intermédiaires, sont composées de ce qui suit :

<i>(en millions de dollars)</i>		Trois mois clos le 31 mars 2023		
	Charges attribuées aux flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	Autres charges directement attribuables	Autres charges (produits)	Total
Sinistres et frais de règlement	- \$	542,9 \$	14,6 \$	557,5 \$
Actualisation des charges afférentes aux activités d'assurance	-	(22,9)	-	(22,9)
Ajustement au titre du risque	-	(1,6)	-	(1,6)
Commissions	120,5	16,0	-	136,5
Charges d'exploitation	47,0	50,3	21,1	118,4
Taxes sur primes	31,3	-	-	31,3
(Profits) pertes sur les contrats d'assurance déficitaires	-	(1,2)	-	(1,2)
Charges liées au statut de société ouverte	-	-	6,8	6,8
Distribution :				
Charges liées aux activités de distribution	-	-	16,6	16,6
Amortissement des immobilisations incorporelles comptabilisées dans les activités de distribution lors de regroupements d'entreprises	-	-	3,8	3,8
Intérêts sur la trésorerie soumise à restrictions et frais de démutualisation et liés au PAPE	-	-	(2,5)	(2,5)
Quote-part du profit lié aux participations dans d'autres entreprises associées	-	-	(1,0)	(1,0)
Autres	-	-	0,6	0,6
	198,8 \$	583,5 \$	60,0 \$	842,3 \$
Charges afférentes aux activités d'assurance				782,3
Autres charges (produits)				60,0
				842,3 \$

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DEFINITY

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (NON AUDITÉS)

31 MARS 2023

15. CHARGES (suite)

a) Charges afférentes aux activités d'assurance et autres (charges) produits (suite)

<i>(en millions de dollars)</i>	Trois mois clos le 31 mars 2022			
	Charges attribuées aux flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	Autres charges directement attribuables	Autres charges (produits)	Total
Sinistres et frais de règlement	-	\$ 444,9	\$ 15,8	\$ 460,7
Actualisation des charges afférentes aux activités d'assurance	-	(18,1)	-	(18,1)
Ajustement au titre du risque	-	(4,8)	-	(4,8)
Commissions	111,1	20,5	-	131,6
Charges d'exploitation	44,3	38,6	21,2	104,1
Taxes sur primes	28,4	-	-	28,4
(Profits) pertes sur les contrats d'assurance déficitaires	-	(0,7)	-	(0,7)
Charges liées au statut de société ouverte	-	-	6,5	6,5
Distribution :				
Quote-part du profit des activités de distribution lié aux participations dans des entreprises associées	-	-	(3,4)	(3,4)
Amortissement des immobilisations incorporelles comptabilisées dans les activités de distribution lors de regroupements d'entreprises	-	-	0,3	0,3
Intérêts sur la trésorerie soumise à restrictions et frais de démutualisation et liés au PAPE	-	-	1,9	1,9
Quote-part du profit lié aux participations dans d'autres entreprises associées	-	-	(1,1)	(1,1)
Autres	-	-	(0,2)	(0,2)
	183,8	\$ 480,4	\$ 41,0	\$ 705,2
Charges afférentes aux activités d'assurance				664,2
Autres charges (produits)				41,0
				705,2

b) Charges nettes liées aux contrats de réassurance détenus

Les charges nettes liées aux contrats de réassurance détenus engagées par la Société, comme présentées dans les états du résultat consolidés intermédiaires, sont composées de ce qui suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	Trois mois clos les 31 mars	
	2023	2022
Primes de réassurance acquises	68,4	\$ 49,0
Montants des sinistres à recouvrer auprès des réassureurs pour les sinistres survenus	(31,2)	(8,0)
Commissions acquises sur la réassurance cédée	(11,7)	(8,7)
Actualisation des charges nettes liées aux contrats de réassurance détenus	6,5	1,1
Ajustement au titre du risque	(0,7)	0,7
	31,3	\$ 34,1

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (NON AUDITÉS)

31 MARS 2023

16. FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION

Le tableau qui suit présente les variations des actifs et passifs d'exploitation inclus dans les états des flux de trésorerie consolidés intermédiaires au cours de la période :

(en millions de dollars)	Trois mois clos les 31 mars	
	2023	2022
Ajustements au titre des éléments sans effet de trésorerie		
Amortissement		
Prime ou escompte sur les obligations	(3,1) \$	5,7 \$
Immobilisations corporelles	3,3	2,5
Immobilisations incorporelles	20,8	13,8
(Profits nets) pertes nettes sur les placements	(91,7)	197,8
Rémunération fondée sur des actions	4,5	4,3
Quote-part du profit lié aux participations dans des entreprises associées	(1,0)	(4,2)
	(67,2) \$	219,9 \$
Variation des actifs et passifs opérationnels		
Actifs au titre de contrats de réassurance	(9,9)	21,3
Autres actifs d'exploitation	(4,9)	(18,1)
Passif au titre des contrats d'assurance	(114,1)	(156,3)
Créditeurs et autres passifs	(24,2)	(23,6)
	153,1 \$	(176,7) \$

17. RISQUES LIÉS À L'INCERTITUDE ÉCONOMIQUE ET INCIDENCES FINANCIÈRES CONNEXES

Les événements géopolitiques et la pandémie de COVID-19 ont généré une plus grande incertitude économique. Le conflit entre la Russie et l'Ukraine se poursuit et les gouvernements étrangers continuent de réagir en conséquence. Cette situation, qui s'ajoute à la pandémie de COVID-19 en cours, a causé de la volatilité sur les marchés financiers mondiaux et exacerbé les enjeux économiques, y compris la croissance de l'inflation et la perturbation des chaînes d'approvisionnement mondiales. La hausse persistante de l'inflation a incité les banques centrales à hausser fortement leurs taux d'intérêt. La Société n'a pas de placements directs ni de risques de souscription d'importance en Russie ou en Ukraine et continue de suivre l'évolution de l'incidence économique des situations susmentionnées sur ses activités et sa situation de capital. La bonne situation financière de la Société et les pratiques proactives de gestion du capital et des risques qu'elle a développées au cours des dernières années lui ont permis de réagir rapidement à la transformation de l'environnement.

Comme plusieurs autres assureurs de dommages au Canada, Assurance Definity a été désignée comme partie défenderesse dans des litiges, au niveau national ou provincial, pour des pertes pour interruption d'exploitation liées à la pandémie de COVID-19. La poursuite vise à établir la portée de la couverture au titre des polices d'assurance. La demande d'autorisation d'action collective nationale en Ontario (au nom des entreprises établies au Canada, sauf au Québec) a été certifiée en 2021 et le procès a eu lieu au premier trimestre de 2023. La décision n'a pas encore été rendue. Assurance Definity nie toute responsabilité et entend défendre ses positions vigoureusement dans cette action. Une action collective est également en cours au Québec et en est au stade préliminaire. Les parties ont convenu de mettre fin à l'action au Québec à l'encontre d'Assurance Definity et de certains autres défendeurs, sous réserve de l'approbation du tribunal.

31 MARS 2023

18. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE

En raison de la véritable nature d'un contrat d'assurance, une incertitude subsiste quant à la possibilité qu'un sinistre assuré survienne et au montant de la perte qui serait subie en cas de sinistre. Dans le cours de ces activités d'assurance, il existe plusieurs risques que la Société doit tenter d'atténuer en appliquant des politiques et processus de souscription et de règlement des sinistres appropriés. La note 10 des états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 contient une description des principaux risques d'assurance et des pratiques employées pour les atténuer. Les descriptions ci-après ont été mises à jour en date du 31 décembre 2022, le cas échéant, pour refléter l'adoption d'IFRS 17.

Le tableau ci-après contient une analyse de la sensibilité du résultat avant impôt à une variation de un point de pourcentage des taux d'intérêt et de son incidence sur le passif au titre des contrats d'assurance, après atténuation du risque au moyen de la réassurance au 31 décembre 2022 :

(en millions de dollars)

	+1 point	-1 point
Passif au titre des contrats d'assurance, après atténuation du risque au moyen de la réassurance	(59,0) \$	63,2 \$

L'analyse qui suit a été établie en faisant varier les hypothèses pour tous les secteurs d'activité et toutes les régions de sorte que la gravité moyenne et la fréquence des sinistres sont considérablement modifiées. L'analyse qui suit présente également, en l'isolant de la gravité moyenne des sinistres, l'incidence d'une variation des frais de règlement internes sur le passif au titre des contrats d'assurance. L'incidence ci-après sur le résultat avant impôt découle du passif au titre des contrats d'assurance, après atténuation du risque au moyen de la réassurance au 31 décembre 2022 :

(en millions de dollars)

	+5 %	-5 %
Variation de la gravité moyenne des sinistres	143,7 \$	(143,7) \$
Variation de la fréquence des sinistres non déclarés	13,2 \$	(13,2) \$
Variation des frais de règlement internes des sinistres	8,5 \$	(8,5) \$

Le tableau ci-après contient une analyse de la sensibilité de l'ajustement au titre du risque à une variation de cinq points de pourcentage du niveau de confiance à l'égard du passif au titre des contrats d'assurance, après atténuation du risque lié à la réassurance au 31 décembre 2022, et de son incidence sur le résultat avant impôt :

(en millions de dollars)

	+5 pts	-5 pts
Variation de l'ajustement au titre du risque	45,3 \$	(37,0) \$

19. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les instruments financiers de la Société, entre autres les placements, sont exposés au risque de taux d'intérêt (y compris à l'incidence des écarts de taux), au risque lié aux cours des actions ordinaires et au risque lié au cours des actions privilégiées, au risque de crédit, au risque de change et au risque de liquidité, comme il est mentionné à la note 8 des états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. La rubrique ci-après a été mise à jour en date du 31 décembre 2022 pour refléter l'adoption d'IFRS 9.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (NON AUDITÉS)

31 MARS 2023

19. GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

a) Risque de taux d'intérêt

L'incidence d'une variation hypothétique immédiate de un point de pourcentage des taux d'intérêt (en assumant un mouvement parallèle de la courbe de rendement) sur les portefeuilles d'obligations de la Société, toutes les autres variables demeurant constantes, est comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	31 décembre 2022	
	Modification à l'hypothèse	Incidence sur le résultat avant impôt sur le résultat
Juste valeur des obligations	+ 1 point	(143,7) \$
Juste valeur des obligations	- 1 point	161,5 \$

b) Risque lié au cours des actions ordinaires et risque lié au cours des actions privilégiées

L'incidence estimée d'une variation de 10 % du rendement des indices (indice S&P/TSX 60 – actions ordinaires canadiennes, indice mondial MSCI – actions étrangères et fonds en gestion commune, indice Solactive Canadian Rate Reset Preferred Share – actions privilégiées), toutes les autres variables demeurant constantes, dans la mesure où la Société ne cède pas ces actions au cours de l'exercice, se présente comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	31 décembre 2022	
	Modification à l'hypothèse	Incidence sur le résultat avant impôt sur le résultat
Juste valeur des actions canadiennes	+ 10 %	38,3 \$
Juste valeur des actions étrangères et des fonds en gestion commune	+ 10 %	19,7 \$
Juste valeur des actions privilégiées à la JVRN	+ 10 %	12,9 \$
Juste valeur des titres canadiens	- 10 %	(38,3) \$
Juste valeur des actions étrangères et des fonds en gestion commune	- 10 %	(19,7) \$
Juste valeur des actions privilégiées à la JVRN	- 10 %	(12,9) \$

<i>(en millions de dollars)</i>	31 décembre 2022	
	Modification à l'hypothèse	Incidence sur les AÉRG avant impôt
Juste valeur des actions privilégiées à la JVAÉRG	+ 10 %	19,2 \$
Juste valeur des actions privilégiées à la JVAÉRG	- 10 %	(19,2) \$

31 MARS 2023

20. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DE CLÔTURE

Le 8 mai 2023, la Société, par l'entremise de sa filiale McDougall Insurance Brokers Limited (« McDougall »), a acquis la totalité des actions de McFarlan Rowlands Insurance Brokers Inc. et des entités membres de son groupe (« McFarlan Rowlands ») pour une contrepartie au comptant et en actions d'environ 232 millions \$ (sous réserve des ajustements postérieurs à la clôture). Le prix d'acquisition initial a été financé au comptant, y compris 75 millions \$ par emprunt et 45 millions \$ en souscriptions d'actions par les actionnaires de McFarlan Rowlands. McFarlan Rowlands est un courtier d'assurance ontarien de premier plan qui compte plus de 200 employés répartis dans 18 bureaux dans le sud-ouest de l'Ontario et générant des primes annuelles de plus de 200 millions \$. Outre ses activités de courtage en assurance de dommages, McFarlan Rowlands détient également une expertise dans les domaines de l'estimation de sinistres, du courtage de l'assurance collective et de l'assurance vie et des conseils en placement et services de gestion de portefeuille.